Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DES AFFAIRES RÈGLEMENTAIRES

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

5ème séance

CONSEIL MUNICIPAL
Du 9 octobre 2024

PROCES VERBAL

(Article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

SÉANCE DU MERCREDI 9 OCTOBRE 2024

Le mercredi 9 octobre 2024 à 20h30, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 3 octobre 2024, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Luc LADIRE, 1er Adjoint au Maire.

NOM ET PRÉNOM	PRESENCE AUX QUESTIONS	DONNE POUVOIR SUR LES QUESTIONS	DONNE POUVOIR A	ABSENCE AUX QUESTIONS
BELL-LLOCH Pierre		1 à 28 et 30.	M. LADIRE Luc	
LADIRE Luc	1 à 28 et 30.			
TAILLEBOIS Sarah	1 à 28 et 30.			
BEN-MOHAMED Khaled	1 à 26.			27,28 et 30.
KONATE Fatmata	1 à 28 et 30.			
RAMAEL Albertino	1 à 28 et 30.			
SOUIH Salima	1 à 28 et 30.			
HAMANI Djamel		1 à 28 et 30.	KONATE Fatmata	
OUGIER Isabelle		1 à 28 et 30.	LECOMTE Ludovic	
ATTAR Shamime	1 à 28 et 30.			
EBODE ONDOBO Bernadette	1 à 28 et 30.			
BENBETKA Abdallah	1 à 28 et 30.			
GUENINE Sonia	1 à 28 et 30.			
IERG Valentin	1 à 28 et 30.			
LEFEBVRE Fabienne	1 à 26.			27,28 et 30.
LECOMTE Ludovic	1 à 28 et 30.			
KENNEDY Jean-Claude	1 à 20, et de 23 à 26.			21, 22, 27, 28, et 30.
JEANNET Agnès	1 à 28 et 30.			
LEPRETRE Michel		1 à 20, et de 23 à 26	KENNEDY Jean-Claude	21, 22, 27, 28, et 30.
CHANTRY Eric		1 à 28 et 30.	ATTAR Shamime	
JEANNE Laurence	1 à 28 et 30.			
VEYRUNES-LEGRAIN Cécile				1 à 28 et 30.
BEYSSI Philippe		1 à 28 et 30.	KACZMAREK Elsa	
LORAND Isabelle		1 à 28 et 30.	TMIMI Hocine	

BOUAZZA Meher	1 à 26.			27,28 et 30.
BOUVIER Stéphane	1 à 28 et 30.			
PORPIGLIA Francesco				1 à 28 et 30.
BEN-MOHAMED Salah	1 à 28 et 30.			
BUCHOUX Béatrice	1 à 28 et 30.			
TMIMI Hocine	1 à 28 et 30.			
KABBOURI Rachida	1 à 26.			27, 28 et 30.
EDDAÏDJ Rachid	1 à 28 et 30.			
KACZMAREK Elsa	1 à 28 et 30.			
FORESTIER Christophe		1 à 28 et 30.	BOUVIER Stéphane	
BAHRI Sandra	1 à 28 et 30.			
DURAND Maeva	1 à 28 et 30.			
SU Catherine		1 à 28 et 30.	SOUIH Salima	
CIRANY Canelle				1 à 28 et 30.
AMIMEUR Sophia Camélia	1 à 28 et 30.			
MORONVALLE Margot		1 à 28 et 30.	EBODE ONDOBO Bernadette	
DEXAVARY Laurence	1 à 28 et 30.			
SALLEM Ryadh	20 à 22.			1 à 19, 23 à 28 et 30.
DEGOUVE Karen		1 à 28 et 30.	BOURDON Frédéric	
MONTAVA David	1 à 28 et 30.			
BOURDON Frédéric	1 à 28 et 30.			
AFFLATET André Alain	1 à 27.			28 et 30.
AUBERTIN Jérôme.	2,6,7,10,19 à 22, 27.			1, 3 à 5, 8, 9, 11, 12 à 18, 23 à 26, 28 et 30.
NJOH Emmanuel	1 à 27.			28 et 30.
GUISSET Carole	1 à 27.			28 et 30.
NABAIS Christelle	1 à 19, et 23 à 26.			20 à 22, 27, 28 et 30.
SALANON Chloé	1 à 26.			27, 28 et 30
STEFEL Naïga	1 à 28 et 30.			
BERTHELOT Annick Marie Renée	1 à 28 et 30.			

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :
CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »
SC = groupe « Socialistes et Citoyens »
EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »
VR = groupe « Vitry rassemblé, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »
VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »
VAV = groupe « Vitry À venir »]

VÉRIFICATION DU QUORUM

Le *quorum* étant atteint, **Monsieur LADIRE** ouvre la séance.

En préambule, **Monsieur LADIRE** excuse l'absence de Monsieur le MAIRE. Il tient toutefois à rassurer l'ensemble du Conseil municipal et des administrés quant à son état de santé qui s'améliore. Monsieur le MAIRE est en contact permanent avec l'Administration générale, son cabinet et lui-même.

Monsieur LADIRE indique qu'il convient d'installer aux fonctions de Conseillère municipale Madame Annick BERTHELOT, pour le groupe VEM, en remplacement de Madame Nina SERON qui a mis fin à son mandat pour raisons professionnelles. Il remercie cette dernière pour son implication au sein des instances municipales. Il propose à Madame BERTHELOT de prendre place.

Applaudissements.

Il signale la présence en séance de Madame Claudine LE MAT, Directrice générale adjointe succédant à Monsieur Fernando DE SOUSA.

Applaudissements.

Préalablement aux débats, **Monsieur LADIRE** souhaite évoquer la situation internationale affectant les Vitriots, particulièrement au regard des événements se déroulant au Liban et au Proche-Orient qui, depuis le 7 octobre 2023, subissent ce qu'il qualifie de déferlement de haine et de violence. Les civils en sont encore les premières victimes et la guerre est malheureusement le quotidien de trop nombreuses personnes dans le monde en Russie, en Ukraine, en Palestine, en Éthiopie, au Yémen, au Soudan, en Somalie, en Birmanie, au Congo et dans le Sahel.

En mémoire des victimes de la guerre, il propose une minute de silence.

Une minute de silence est observée en séance.

Monsieur LADIRE annonce qu'un vœu d'urgence est remis aux Conseillers municipaux en séance s'agissant du projet de loi de Finances. Il s'enquiert d'éventuelles oppositions à son inscription à l'ordre du jour.

En l'absence d'opposition, le vœu d'urgence est inscrit à l'ordre du jour.

Enfin, **Monsieur LADIRE** indique que la Décision modificative n° 1 inscrite à l'ordre du jour de la séance devra impérativement être signée par l'ensemble des Conseillers municipaux présents avant leur départ. L'Administration se tient à disposition pour ce faire.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur LADIRE propose de désigner Monsieur Ludovic LECOMTE en qualité de Secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

En l'absence de remarque, **Monsieur LADIRE** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024.

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

QUESTIONS COURANTES

En vertu des dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal, la Conférence des Présidents, puis la Commission permanente ont sélectionné les questions dites « courantes », pouvant faire l'objet d'un vote groupé.

Monsieur LADIRE propose le vote groupé des questions courantes n° 1, 3, 4, 5, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 23, 24, 25 et 26. Il s'enquiert d'éventuels votes spécifiques.

Au nom du groupe VEM, **Monsieur BOURDON** souhaite apporter un commentaire sur les questions courantes n° 14, 15 et 16 et expliquer le vote du groupe sur les questions n° 17 et 18.

Monsieur AFFLATET annonce qu'à titre personnel il votera contre la question n° 24.

Monsieur LADIRE en prend note.

À l'instar de Monsieur LADIRE, **Monsieur BOURDON** salue l'arrivée de Madame BERTHELOT au sein du groupe VEM. Madame BERTHELOT, Vitriote de longue date, est très engagée dans le droit des étrangers, la lutte contre le racisme et, plus largement, dans le milieu associatif communal. Il réitère l'accueil qui lui a été fait plus tôt et la remercie de siéger au sein du groupe VEM en remplacement de Madame SERON.

Madame BERTHELOT remercie l'ensemble du Conseil municipal de l'accueillir en tant qu'élue d'opposition. De son point de vue, 53 élus ne sont pas de trop pour une ville de 98 000 habitants.

Prenant ce jour ses fonctions d'élue d'opposition, elle tient avant tout à saluer l'engagement de tous au sein de l'assemblée municipale et à remercier l'engagement de sa prédécesseure, Madame SERON, qui se trouve appelée à l'étranger afin de finaliser sa thèse. Elle la remercie vivement pour la pertinence de ses contributions aux débats municipaux depuis le début de la mandature en 2020. Elle espère participer le mieux possible aux échanges du Conseil municipal en contribuant à la richesse des débats au nom des Vitriotes et Vitriots ainsi qu'à la construction jamais achevée de la qualité du vivre ensemble à Vitry-sur-Seine.

Monsieur LADIRE remercie Madame BERTHELOT pour son intervention. Il ne doute pas qu'elle prendra rapidement ses marques au sein du Conseil municipal.

Il propose à Monsieur BOURDON d'apporter les explications de vote du groupe VEM.

Concernant les délibérations n° 14, 15 et 16 portant sur des marchés publics, **Monsieur BOURDON** rappelle avoir formulé une proposition transmise la veille bien qu'il imagine qu'elle ne sera pas retenue par l'assemblée. Le groupe VEM souhaite que la clause sociale relative à l'égalité entre femmes et hommes et à l'insertion des personnes en situation de handicap et que le contrôle de la sous-traitance soient des critères faisant l'objet d'une notation dans le cadre de l'attribution de marchés publics. En effet, les critères environnementaux font l'objet d'une évaluation et les critères sociaux devraient pouvoir l'être. Selon la réponse apportée par la municipalité, le groupe VEM pourrait voter en faveur des délibérations précitées plutôt que de s'abstenir.

Par ailleurs, **Monsieur BOURDON** indique que le groupe VEM votera en faveur de la délibération n° 17 relative à la construction du groupe scolaire Bel Air nord. Néanmoins, il rappelle que le groupe VEM avait initialement alerté quant à une potentielle insuffisance du budget de 17 millions d'euros dédié à la construction de 21 classes. Par conséquent, il n'est pas étonné qu'une somme supplémentaire de 500 000 euros soit à dépenser afin de procéder à la dépollution du terrain. Il est d'avis que les montants d'investissements prévus pour de tels équipements ne doivent pas être calculés « au rabais », la coutume étant de prévoir un budget de l'ordre de 1 million d'euros par salle de classe.

S'agissant de la délibération n° 18, **Madame STEFEL** rappelle que la loi EGalim fixait pour 2022 un objectif de 50 % de produits issus de l'agriculture biologique et de circuits courts que le SIDORESTO (Syndicat Intercommunal de coopération dans le Domaine de la Restauration) n'avait toujours pas atteint en 2023. Le groupe VEM veillera par conséquent à ce que les objectifs soient atteints dans les prochaines années.

Elle note toutefois le projet de passage à des contenants en inox afin de respecter l'objectif fixé pour l'année 2025 de ne plus recourir à des emballages en plastique. Pour autant, elle regrette que le projet ne soit pas détaillé dans le rapport d'activité 2023. Une sensibilisation et/ou formation des salariés à la formation des nouveaux contenants est à envisager. Elle s'interroge également sur le calendrier de déploiement en vue d'atteindre l'objectif.

En réponse à la remarque de Monsieur BOURDON sur les délibérations n° 14, 15 et 16, **Monsieur RAMAËL** a pris note de la demande du groupe VEM d'intégrer des critères sociaux notés dans l'étude des offres reçues vis-à-vis de marchés publics. Sur un total de 100 points de notation, sachant que 20 points sont généralement dédiés aux critères environnementaux, accorder 20 points aux critères sociaux évoqués impliquerait une réduction de la pondération des critères techniques et tarifaires.

Or, il souligne que le nombre des candidats aux marchés publics sont des TPE (Très Petites Entreprises) ou PME (Petites et Moyennes Entreprises). En comparaison de sociétés de plus grande envergure, les TEP-PME seraient désavantagées, car il est plus complexe pour elles de mettre en place des actions sociales. *In fine*, seules les grandes entreprises disposant des moyens de mettre en œuvre une politique sociale répondant aux critères seraient en mesure de se porter candidates aux marchés publics publiés par la Ville.

S'il n'est pas opposé à prendre en compte les éléments relevant de la démarche sociétale d'un candidat à un marché public, un travail doit toutefois porter sur leur évaluation. Par ailleurs, l'importance à accorder à ces critères doit pouvoir être mise en regard de l'objet du marché public. Pour exemple, les critères sociaux ont davantage été appréciés dans le cadre de l'étude des offres relatives au marché de services de nettoyage compte tenu de la masse de main-d'œuvre nécessaire.

En conclusion, pour la municipalité, il ne serait pas pertinent de fixer un nombre de points à appliquer strictement concernant les critères sociaux. Pour autant, un travail sur le sujet pourrait avoir lieu en vue de mieux intégrer la prise en compte des critères sociaux dans l'analyse des offres reçues.

Monsieur LADIRE entend que le sujet soit complexe, mais n'est pas opposé à l'intégration de nouveaux critères de sélection afin de permettre des marchés publics plus vertueux. Néanmoins, il est nécessaire de s'assurer que toutes les entreprises puissent se positionner sur les marchés ouverts par la Ville afin que cette dernière accède aux meilleures offres possibles au regard des critères.

Concernant la délibération n° 18, **Madame EBODE ONDOBO** précise qu'il s'agit de prendre acte du rapport d'activité du SIDORESTO pour l'année 2023. Pour mémoire, le SIDORESTO utilise déjà 43,2 % de produits à haute valeur environnementale, dont 28,6 % d'aliments issus de l'agriculture biologique. Comme évoqué lors du Conseil municipal du 19 juin 2024, un travail est mené conjointement avec la Métropole du Grand Paris en vue d'atteindre 50 % dans les années à venir. Elle rappelle que le SIDORESTO a été lauréat de l'appel à projets de la métropole du Grand Paris pour l'alimentation locale et biologique en 2023. Pour ce faire, accompagnée de Monsieur BEN MOHAMED, elle s'est notamment rendue dans une ferme biologique de l'Essonne.

En termes d'abandon des emballages plastiques, un travail est mené sur les écoles élémentaires de la Ville. Elle souligne que cette transition nécessite l'accompagnement des enfants par des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles), voire des AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap) pour les enfants porteurs de handicap. Ces derniers sont donc principalement positionnés sur le temps méridien pour ce faire, soit l'équivalent annuel de près de 6 000 heures et un budget avoisinant 100 000 euros.

Par ailleurs, un travail porte sur la réduction du gaspillage alimentaire, notamment avec l'étude des aliments les plus jetés par les enfants, ce qui concourt également à la réalisation d'économies.

Pour **Madame EBODE ONDOBO**, le SIDORESTO est à l'écoute des remarques et se mobilise pour respecter la loi EGalim et être au rendez-vous des attentes. Le rapport d'activité 2023 montre que les objectifs fixés sont le plus souvent atteints. Pour rappel, la commission des menus du SIDORESTO est une instance ouverte à laquelle les parents et les élus peuvent participer après inscription *via* le site internet du SIDORESTO.

Madame STEFEL remercie Madame EBODE ONDOBO pour le rappel de ces informations déjà fournies dans le cadre du rapport de développement durable.

En tant que Conseillère départementale, elle invite la Ville à réfléchir à une convention avec le Département afin de développer le maraîchage au sein du Parc des Lilas et améliorer le recours aux circuits courts.

Enfin, comme elle l'a déjà fait lors de précédents conseils municipaux, elle suggère de tendre vers la gratuité de la restauration scolaire pour la rendre plus accessible.

Madame EBODE ONDOBO répond qu'un travail est mené avec les crèches en ce sens. Elle rappelle que près de 8 000 repas sont quotidiennement produits par le SIDORESTO, ce qui implique une complexité des approvisionnements. Par conséquent, un maraîcher de proximité peinerait vraisemblablement à fournir les volumes nécessaires au SIDORESTO. Pour autant, autant que faire se peut, le SIDORESTO s'approvisionne en Île-de-France. Elle reste toutefois à l'écoute des éventuelles suggestions.

Monsieur LADIRE remercie Madame EBODE ONDOBO pour les précisions apportées.

Monsieur BENBETKA signale que l'installation d'un maraîcher sur l'emprise foncière communale du Parc des Lilas est déjà prévue, de même que des discussions sont en cours avec le Département du Val-de-Marne.

Compte tenu des échanges précédents, **Monsieur LADIRE** s'enquiert à nouveau de demandes de votes séparés.

Monsieur BOURDON ayant rappelé les positions spécifiques de vote du groupe VEM, **Monsieur LADIRE** procède des questions courantes n° 1, 3, 4, 5, 8, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 23, 24, 25 et 26.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES – AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAINS – AFFAIRES FONCIÈRES – COMMANDE PUBLIQUE

1 – Adhésion centrale d'achat CAP territoires

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

3 – Rapport d'activité 2023 SADEV94

Il est pris acte du rapport d'activité.

4 – OIN ZAC Seine Gare Vitry
Désaffectation et déclassement d'une emprise située à l'angle des rues Berthie Albrecht et Cavell

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

5 – OIN ZAC Seine Gare Vitry
Cession d'une emprise non cadastré située à l'angle des rues Berthie Albrecht et Cavell

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES ET INNOVATION PUBLIQUE

8 – Admission en non-valeur de créances éteintes et de créances irrécouvrables présentées par la comptable de la Commune

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9 – Convention tarifaire entre le CCAS et les 3 Cinés

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE SUR LE MONDE

12 – Adhésion au Syndicat Mixte Ouvert Val-d'Oise Numérique et sa centrale d'achats Focus Numérique

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13 – Approbation du marché pour les études techniques du projet de construction équipement sportif Ardoines

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14 – Approbation du marché de travaux de faux plafonds

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15 – Approbation du marché de travaux de plomberie

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
42 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Kabbouri) ;
6 abstentions (VEM).

16 – Approbation du marché de travaux de désamiantage

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
42 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV et Mme Kabbouri) ;
6 abstentions (VEM).

17 – Approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 1 (travaux de structure) du marché de construction du groupe scolaire Bel Air Nord

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

DYNAMIQUES FAMILIALES

18 – Rapport d'activité 2023 du SIDORESTO

Il est pris acte du rapport d'activité.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SPORTIF

23 – Adhésion au dispositif de la chambre de commerce et d'industrie de paris Val-de-Marne « les pépites du commerce de proximité »

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

LIEN SOCIAL ET DROIT AU TEMPS LIBRE

24 – Approbation de l'annexe n° 2024-3 à la convention générale de coopération avec l'association vacances-voyages-loisirs

Mmes Amimeur, Lefebvre et Ougier et MM. Bouvier et Salah Ben Mohamed ne participent ni au débat ni au vote, en tant que conseillers intéressés.

La délibération n° 24 est adoptée à la majorité des voix exprimées par :
47 pour (CRC, SC, EELV, VR, VAV, Mmes Guisset, Kabbouri, Nabais et Salanon, et M. Njoh) ;
1 contre (M. Afflatet).

25 – Avis de la commune quant à l'adhésion des communes de Cergy et Chartrettes au SIFUREP

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26 – Mouvements des effectifs du personnel communal

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

DESIGNATIONS (ET ADHESION)

OUVERTURE SUR LE MONDE

11 – Adhésion et désignation au « GIE d'Infogérance Publique Communautaire » (GIPC)

Avant de céder la parole à Monsieur RAMAËL, **Monsieur LADIRE** signale que la délibération se compose de deux parties. La première porte sur l'adhésion au GIE (Groupement d'Intérêt Économique) d'Infogérance Publique Communautaire. Si le Conseil municipal se positionne en faveur de cette adhésion, un vote pour la désignation des représentants de la Ville au sein du GIPC sera nécessaire dans un second temps.

Monsieur RAMAËL indique qu'il est proposé que la Commune adhère au GIE d'Infogérance Publique Communautaire et au Syndicat Mixte Ouvert Val-d'Oise Numérique.

Pour rappel, la fibre optique a été déployée au sein de la Ville, mais les écoles n'y sont pas encore reliées. En effet, le raccordement des bâtiments scolaires représente un coût important. Or, l'adhésion au GIPC permettrait à la Ville de bénéficier de tarifs préférentiels.

Par ailleurs, le Syndicat Mixte Ouvert Val-d'Oise Numérique propose une centrale d'achats spécialisée dans le domaine numérique, tant sur les équipements que les logiciels. À nouveau, un gain tarifaire est attendu pour la Commune.

Monsieur LADIRE s'enquiert d'éventuelles questions ou remarques sur l'adhésion proposée.

Monsieur AFFLATET demande s'il s'agit de permettre d'adhérer à une centrale d'achats et/ou de permettre de recourir à des prestations de services à moindre coût. En effet, de son point de vue, la délibération manque de clarté.

Monsieur RAMAËL le confirme.

Monsieur AFFLATET demande si les prestations de service se limiteront à l'installation physique de la fibre entre les armoires situées sur le domaine public et l'intérieur des écoles ou si elles pourront être étendues à la mise en place de serveurs informatiques et à la refonte du système informatique municipal.

Monsieur RAMAËL répond que différentes prestations sont envisagées. Concernant les écoles, la prestation attendue comprendra les travaux de génie civil permettant de relier les bâtiments à la fibre. S'agissant des serveurs, la mise en place bénéficiera d'un appui de prestataires, mais la DSIN (Direction des Systèmes de l'Information et du Numérique) sera en charge de la configuration du système.

Compte tenu des problématiques informatiques subies par la municipalité, **Monsieur AFFLATET** s'interroge quant à la mise en œuvre d'une démarche de refonte globale du système informatique. En effet, le prestataire historique de la Ville rencontre des problèmes majeurs dont la Ville souffre quotidiennement.

Monsieur RAMAËL répond par l'affirmative. Les actuels désagréments informatiques sont notamment le fruit d'une refonte et d'une mise à jour du parc et des serveurs informatiques. Les paramètres font l'objet d'ajustements réguliers en fonction de l'usage constaté. La DSIN se mobilise pour régler les problèmes rencontrés. Il présente des excuses pour les désagréments subis qui tendent toutefois à se réduire progressivement.

En complément des interrogations exprimées par Monsieur AFFLATET, **Monsieur TMIMI** demande si la ville de Vitry-sur-Seine est toujours adhérente au SIIM 94 (Syndicat Intercommunal pour l'Informatique Municipal Val-de-Marne). Pour mémoire, il s'agit d'un outil public de proximité créé de longue date par des élus faisant le pari que la gestion des données numériques deviendrait ce qu'il qualifie de nerf de la guerre. En effet, les données confidentielles portant sur les administrés de la Ville sont extrêmement précieuses et doivent être protégées.

Dans l'hypothèse où la Ville ne serait plus adhérente du SIIM 94, il se questionne sur le choix de se rapprocher d'un outil éloigné et dont les seuls adhérents sont le département du Val-d'Oise et la région Île-de-France. Il s'enquiert d'éventuelles problématiques rencontrées vis à vis du SIIM 94.

Monsieur RAMAËL indique qu'un communiqué avait été publié en 2023 à propos de la décision des maires des villes adhérentes de déconstruire le SIIM 94. En effet, le modèle du SIIM 94, créé 40 ans en arrière, était dépassé. Bien que la ville de Vitry-sur-Seine en soit toujours adhérente, il convient de noter que la déconstruction est en cours. Il annonce qu'il reviendra devant le Conseil municipal afin de proposer la sortie de la Ville du SIIM 94 et d'exposer les solutions proposées en remplacement. Des réunions seront prochainement programmées sur le sujet et des discussions sont en cours afin de fixer la date officielle d'arrêt du SIIM 94.

Il précise que le personnel du SIIM 94 a bénéficié d'un reclassement.

Il rejoint Monsieur TMIMI sur l'importance de la protection des données, ce qui explique notamment le projet d'adhésion à un syndicat public et à une centrale d'achats spécialisés dans le domaine du numérique.

Du point de vue de **Monsieur AFFLATET**, le sujet de la gestion des systèmes informatiques d'une ville de la taille de Vitry-sur-Seine est essentiel au regard de l'évolution des pratiques. Il est donc légitime que les élus s'interrogent.

Il explique s'être rendu au service informatique très récemment afin de régler ses problèmes de connexion et avoir après au détour d'une conversation que les données informatiques des emails de la Ville étaient gérées par Microsoft. Or, il s'agit d'une société américaine parmi les géants du secteur dits « GAFAM » (Google, Apple, Facebook et Amazon, Microsoft). Il s'étonne qu'une municipalité de majorité communiste soit, selon ses dires, pieds et mains liés avec une telle entreprise alors que des hébergeurs français ou européens, *a minima*, existent.

Il indique ne pas être opposé à l'adhésion à un groupement d'achats permettant de recourir à des prestations de services techniques tels que le câblage des écoles ou acheter du matériel informatique. Néanmoins, il réitère sa question quant à une réflexion sur la refonte du système informatique de la Ville ainsi que son infrastructure, cette dernière devant par la force des choses être sous-traitée au regard du coût.

De son côté, il se réjouit de la fin annoncée du SIIM 94, ce dernier n'ayant pas réussi à évoluer. Pour autant, face à la nécessité de changer d'appui en matière numérique, il répète sa gêne quant au recours à Microsoft pour héberger des données.

Monsieur LADIRE entend les remarques de Monsieur AFFLATET. Il souligne néanmoins que les outils utilisés par la Ville se doivent d'être fiables. La refonte engagée, y compris dans la perspective d'une adhésion au GIPC, vise à sortir de la situation historique, ce qui s'avère complexe. L'objectif est d'aller vers davantage d'autonomie et de performance des systèmes informatiques. La sortie des systèmes existants est évidemment progressive afin de préserver et sécuriser les données au maximum.

Monsieur TMIMI fait savoir que la sortie du SIIM 94 a fait l'objet de débats au sein de conseils municipaux de villes adhérentes. Le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine devrait donc également délibérer vis-à-vis de la sortie du SIIM 94.

Monsieur RAMAËL répète qu'il reviendra vers le Conseil municipal pour ce faire. Des informations plus précises seront fournies à cette occasion, notamment vis-à-vis des coûts correspondants.

En réponse aux remarques de Monsieur AFFLATET, **Monsieur RAMAËL** explique que les infrastructures sont en cours de mise à niveau et de renforcement. Certes, il est possible de fonctionner grâce à des logiciels libres de droit, mais le choix des logiciels interviendra par la suite.

Monsieur TMIMI entend la réponse de Monsieur RAMAËL, mais souligne que l'ordre des choses voudrait qu'un débat en Conseil municipal précède la décision de mettre fin au SIIM 94.

Monsieur LADIRE prend note de la remarque. Selon lui, la situation du SIIM 94 devait justifier la décision des maires des villes adhérentes au SIIM 94 d'organiser sa déconstruction. Si la majorité municipale le regrette également, la Ville se doit toutefois d'avancer alors que les problématiques impactent l'ensemble de ses services. Une action urgente devait donc être mise en œuvre.

En l'absence de remarque supplémentaire, il propose de procéder au vote sur l'adhésion au GIPC.

L'adhésion « GIE d'Infogérance Publique Communautaire » est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
36 pour (CRC, SC, EELV, VAV et Mme Kabbouri) ;
12 abstentions (VR et VEM).

Monsieur LADIRE s'enquiert de candidature au poste de représentant de la Ville au sein du GIPC. En l'absence de candidature, au nom de la majorité municipale, il propose la candidature de Monsieur Albertino RAMAËL, en lien avec sa délégation.

Le représentant de la Ville et son suppléant sont désignés à l'unanimité des voix exprimées par :
33 pour (CRC, SC, EELV, Mmes Guisset et Nabais) ;
15 abstentions (VR, VEM, Mme Salanon, MM. Afflatet et Njoh).

Monsieur Albertino RAMAËL est désigné en tant que représentant titulaire de la ville de Vitry-sur-Seine au sein du GIPC.

En réponse à une remarque quant à la désignation d'un représentant suppléant, **Monsieur LADIRE** indique qu'il s'agira d'un agent de la DSIN à savoir Monsieur Guillaume DELAPLANCHE, Directeur des Systèmes d'Information et du Numérique.

Monsieur Guillaume DELAPLANCHE est désigné en tant que représentant suppléant de la ville de Vitry-sur-Seine au sein du GIPC.

Monsieur LADIRE propose de procéder à l'étude des questions importantes telles que définies suite à la réunion des présidents de groupes.

QUESTIONS IMPORTANTES

ORIENTATIONS GÉNÉRALES – AMÉNAGEMENT ET RENOUVELLEMENT URBAINS – AFFAIRES FONCIÈRES – COMMANDE PUBLIQUE

2 – CRACL 2023 ZAC Rouget de Lisle

Monsieur LADIRE explique que le CRACL (Compte Rendu d'Activités à la Collectivité Locale) porte sur l'activité de l'année écoulée de l'aménageur retenu par la Ville à savoir la SADEV 94 (Société d'Aménagement et Développement des Villes et du Département du Val-de-Marne). Sur les 78 millions d'euros de dépenses inscrits au budget de l'opération ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) Rouget de Lisle, 69 millions d'euros ont été réalisés depuis le début.

Pour l'exercice 2023, les dépenses réalisées se montent à 977 974,63 euros, correspondant pour l'essentiel à :

- une acquisition foncière et ses frais annexes pour une parcelle de 543 m² située au 142, rue Coquelin, nécessaire au développement économique ;
- des travaux de voirie sur les placettes et espaces publics devant l'immeuble Residencia (54, avenue Rouget-de-Lisle) et devant la résidence La Licorne de Valdevy (41-55, avenue Rouget-de-Lisle) et la placette au débouché de la future sente publique des Ardoines ;
- des frais d'études, des impôts, des frais de gardiennage et autres frais divers.

Bien que l'activité 2023 soit moins dense que les années précédentes, **Monsieur LADIRE** rappelle qu'une ZAC se développe sur un temps long. L'objectif reste d'améliorer la situation, notamment par le biais de la construction de logements, d'une offre de services (boulangerie, fleuriste, supermarché) et de la création d'emplois.

Il s'enquiert d'éventuelles questions sur le rapport.

Madame DEXAVARY remercie Monsieur LADIRE pour la fourniture du rapport d'activité 2023 de la ZAC Rouget de Lisle ainsi que le plan accompagnant la délibération.

Pour elle, ce plan illustre les positions récurrentes du groupe VEM contre la densification et la bétonnisation de la Ville, particulièrement s'agissant du projet de la ZAC Rouget de Lisle. En effet, le plan montre une entrée de ville bétonnée, sans espace vert ou zone de pleine terre. Elle invite la municipalité à échanger avec les habitants du quartier qui considèrent comme choquant de marcher sous une forte chaleur ou sous une pluie diluvienne sans pouvoir s'abriter sous un arbre. Bien que le rapport mentionne la plantation de 209 arbres, le groupe VEM estime que la situation est largement perfectible, particulièrement au regard de l'abattage d'arbres sains et/ou centenaires. Sur le domaine de Chérioux, l'abattage d'arbres a donné lieu à une grande mobilisation citoyenne alors que la Ville s'est faite très discrète sur la question.

Pour mémoire, en 2023, Monsieur BELL-LLOCH avait promis au Conseil municipal de « débétonniser » la Ville. Pourtant, l'avenue Rouget de Lisle n'a bénéficié d'aucune plantation d'arbre ou création d'espace vert. Or, la SADEV 94 a fait de la lutte contre l'imperméabilisation des sols l'un de ses engagements. Malheureusement, force est de constater que le projet de ZAC Rouget de Lisle reste dans le « tout béton ».

Si le groupe VEM reconnaît un besoin en logements à Vitry-sur-Seine, il note que les Vitriots aspirent à une ville moins dense, arborée et proposant des espaces verts, agréable à vivre, permettant un meilleur épanouissement de leurs enfants, et avec davantage de services publics. En l'absence d'élément dans le rapport fourni, elle s'enquiert des services publics ayant vocation à être déployés au sein de la ZAC Rouget de Lisle.

A ce titre, la délibération n° 3 (rapport d'activité 2023 de la SADEV 94) inscrite dans les questions courantes est intéressante, car apportant des informations sur les différents programmes portés sur le territoire communal. Dans ce rapport, s'agissant de la ZAC Rouget de Lisle, Monsieur BELL-LLOCH se félicite d'avoir atteint les ambitions de renaturation et, concernant le projet de rénovation urbaine de Cœur de ville, d'une coconstruction avec les habitants. Bien que la majorité municipale soit en droit de se féliciter, elle souligne que le groupe VEM est lui en droit d'être interpelé par les inquiétudes engendrées par le projet. En effet, les habitants des quartiers Robespierre, Germain Defresne et du 8 mai disent n'être ni écoutés ni associés à l'élaboration d'un projet les concernant en premier lieu. Aussi, au nom du groupe VEM, elle s'enquiert de la position de Monsieur le Maire sur la renaturation en ville et la coconstruction des projets.

Enfin, elle demande que le concept de reconstruction de la ville sur la ville soit explicité.

Madame KABBOURI fait savoir qu'une réunion d'information sur le projet de plan de prévention des risques naturels par affaissement et effondrement de terrain a été organisée sous l'égide de la préfecture du Val-de-Marne le 4 octobre 2024. La ZAC Rouget de Lisle étant concernée, car située sur d'anciennes carrières, elle souhaite s'assurer que la problématique a bien été prise en compte alors que l'étude visant à cartographier une partie du secteur et débutée en 2004 devrait prochainement aboutir. De mémoire 9 villes sont concernées par le risque d'affaissement et d'effondrement de terrain, dont Vitry-sur-Seine. La Ville étant très engagée sur le sujet, elle demande donc un complément d'information sur le plan de prévention des risques naturels par affaissement et effondrement de terrain.

De mémoire, **Monsieur LADIRE** avait noté la présence de Madame KABBOURI à la réunion organisée en présence de Madame SIMON, sous-préfète de L'Haÿ-les-Roses. La Ville participe évidemment aux concertations menées par l'État *via* la préfecture avec l'appui des services de l'IGC (Inspection Générale des Carrières). Cette dernière établit les délimitations des différentes zones sur la carte communale. Ces éléments sont évidemment pris en considération dans le cadre des études réalisées par l'aménageur et ses prestataires s'agissant de la ZAC Rouget de Lisle. En effet, il s'agit de mesurer l'impact d'éventuels mouvements de terrain sur l'écosystème et les méthodes de construction.

Par ailleurs, dans le cadre du Code de l'urbanisme et du respect du PLU (Plan Local d'Urbanisme), des réflexions sont menées quant à la protection des habitations et de leurs occupants. La municipalité traite donc sérieusement la question. Les réunions organisées sous l'égide de la préfecture dans les villes concernées visent à informer au maximum les habitants de l'état actuel des risques.

Concernant les remarques formulées par Madame DEXAVARY, **Monsieur LADIRE** réaffirme l'ambition de la municipalité d'augmenter le nombre d'arbres présents en ville. S'il comprend que l'abattage d'arbres puisse être regretté, il insiste sur l'ambition de la Ville de proposer aux habitants davantage d'espaces verts ou naturels en ville et de replanter des arbres tout en composant avec un passé industriel et minéral. En ce sens, il s'agit d'une renaturation à laquelle la municipalité s'engage. À nouveau, bien que l'état actuel de la ZAC Rouget de Lisle ne soit pas satisfaisant pour le groupe VEM, l'objectif reste d'améliorer les conditions de vie des habitants dans un secteur historiquement très urbain et industriel.

Enfin, bien que le groupe VEM et la majorité municipale ne semblent pas partager la même définition du mot « concertation », des ateliers sont organisés avec les habitants des quartiers concernés par le projet Cœur de ville. Lors de la dernière réunion organisée sur ce projet de renouvellement urbain, plus de 50 participants ont pu donner leur avis et de nombreuses idées ont émergé de la participation des habitants. La Ville s'appuiera sur les différentes réunions de concertation pour nourrir le projet et le coconstruire.

En complément de l'intervention de Madame DEXAVARY, **Monsieur BOURDON** signale que la création d'une ZAC Rouget de Lisle à forte densification date de 2012 alors que de très nombreux élus actuels ne siégeaient pas au Conseil municipal. Pour autant, au regard des éléments budgétaires fournis, la ZAC est déjà excédentaire de 2 millions d'euros. À échéance du projet, l'excédent devrait être *a minima* de 7 millions d'euros. Comme proposé dès 2020 par le groupe VEM, une réévaluation du projet semble donc possible afin de proposer des espaces de respiration aux habitants. Les propos de Monsieur le MAIRE en 2023 semblaient aller dans ce sens. Le groupe VEM s'avoue légèrement impatient, car la problématique n'est semble-t-il pas un manque de financements, mais de volonté politique.

Monsieur LADIRE prend note du commentaire de Monsieur BOURDON.

Il rappelle que la présente délibération n'appelle aucun vote.

Il est pris acte du rapport.

ACCÈS AU LOGEMENT ET À LA VIE CITOYENNE

6 – Garantie communale pour des emprunts relatifs au projet de transformation du foyer Manouchian au profit de l'ADEF

Monsieur LADIRE rappelle que la garantie communale pour des emprunts relatifs au projet de transformation du foyer Manouchian au profit d'ADEF Habitat avait déjà fait l'objet d'échanges lors du Conseil municipal du 15 mai 2024. Au regard des questions soulevées, il semblait important de revenir sur le sujet bien qu'il aurait été préférable de formuler ces interrogations en amont de la séance du mois de mai 2024. En effet, le report du vote du Conseil municipal engendre de forts impacts sur la mise en œuvre du projet. Outre des coûts de construction et des taux d'intérêt qui augmentent régulièrement, certains dossiers doivent être revus et le phasage de livraison s'en trouve touché.

Il affirme que, depuis des décennies, la ville de Vitry-sur-Seine a toujours pris sa part dans ce projet de modernisation du foyer Manouchian qu'il juge indispensable, particulièrement pour ses résidents. La Ville, notamment par l'intermédiaire de ses services, est ainsi largement impliquée dans le processus, participant à l'ensemble des réunions et comités de pilotage organisés avec les partenaires que sont la préfecture du Val-de-Marne, ADEF Habitat et la MOUS (Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale).

Monsieur LADIRE indique que la MOUS a pris en charge le relogement des habitants surnuméraires, c'est-à-dire ne disposant d'aucun bail. Ainsi, sur les 22 candidatures, 17 relogements en résidence ADEF Habitat ont été effectués, 2 candidatures ont été annulées le titulaire du bail souhaitant conserver le logement, et 3 propositions de relogement ont été refusées.

Concernant la concertation avec les résidents, la Ville a suivi le projet par des entretiens et contacts réguliers avec ADEF habitat. Depuis novembre 2023, sont à noter :

- 3 réunions de concertation (7 et 21 décembre 2023 et 16 avril 2024) ;
- 2 réunions publiques (décembre 2023 et juin 2024) ;
- 4 points relogements spécifiques à des situations de résidents avec leurs représentants ;
- Une présence hebdomadaire de la MOUS sur site pour traiter les situations individuelles et administratives ;
- 2 visites de chantier.

La Ville ne relève donc pas de défaut de concertation ou d'information. Les comptes rendus des réunions organisées avec le comité des résidents sont transmis.

Par ailleurs, Madame SERON avait signalé une problématique sur une autre résidence déjà livrée à savoir la résidence Blériot. Sur cette dernière, des pannes d'ascenseur ont effectivement été constatées suite à une fréquence d'utilisation particulièrement élevée. ADEF Habitat l'a signalé, de même qu'une défaillance du prestataire en charge de la blanchisserie entre février et avril 2024 dans le cadre de la période de relogement. La problématique a été gérée par ADEF Habitat afin de fournir les résidents en draps dès le début du mois de mars 2024.

Enfin, il indique qu'une réunion s'est dernièrement tenue entre les services de la Ville et ADEF Habitat en présence de Madame DURAND afin d'avancer sur les questions de relogement et apporter d'éventuels éclaircissements aux résidents. Encore une fois, la Ville jouera le rôle d'intermédiaire avec ADEF Habitat si nécessaire.

D'après les témoignages des délégués des habitants du bâtiment B relogés dans la résidence Blériot, **Madame BERTHELOT** confirme que les relations avec la Mairie sont à la hauteur des attentes. Néanmoins, s'agissant des doubles de clés, tous les occupants n'ont peut-être pas procédé aux déclarations comme convenu.

Pour autant, le délégué du bâtiment A, dont le déménagement est imminent, indique que les relations avec ADEF Habitat sont plus complexes en raison d'une livraison qui diffèrerait des appartements témoins présentés.

Madame DEXAVARY fait savoir que le déménagement du bâtiment A est prévu le 17 octobre 2024. Or, d'après le délégué des habitants, l'agencement des studios ne correspond pas au projet initial. Les habitants demandent explicitement un aménagement similaire à celui de la résidence Blériot. Des courriers en ce sens ont été adressés à ADEF Habitat qui a répondu très tardivement en indiquant que faute de déménagement le 17 octobre 2024 il sera procédé à des expulsions. Sur ce point, elle rejoint Madame SERON qui, en mai 2024, évoquait déjà des « méthodes de voyous ». Les résidents se sentent donc méprisés et maltraités par le bailleur et ne comprennent pas pourquoi le projet livré ne correspond pas à ce qui était prévu.

Une rencontre entre ADEF Habitat et les services de la Ville étant prévue le 10 octobre 2024, elle demande que la menace d'expulsion soit évoquée.

Monsieur LADIRE indique avoir eu connaissance de la problématique. Une visite sur place est effectivement prévue le 10 octobre 2024 pour faire un état des chambres. Néanmoins, il avait été expliqué aux résidents qu'en raison de l'appel à des architectes différents les agencements pourraient différer entre les résidences Blériot et Manouchian. Il convient toutefois de s'assurer que l'agencement soit correct vis-à-vis des standards attendus pour une telle résidence. La question de l'accompagnement des résidents dans leurs nouveaux logements est à étudier.

Le dialogue avec ADEF Habitat se poursuit. Il tient à rassurer l'ensemble du Conseil municipal et la population : ADEF Habitat n'a jamais évoqué d'expulsion auprès des services de la Ville et des élus, l'objectif du travail mené de longue date étant tout autre. Il annonce que jamais la municipalité ne laisserait de telles modalités être mises en œuvre.

Monsieur MONTAVA considère que le vote d'une garantie d'emprunt par la Ville constitue un levier vis-à-vis d'ADEF Habitat qui n'est pas philanthrope. En effet, le ratio loyer/surface montre que les résidents paient 40 euros/m^2.

Pour autant, il reconnaît que cette garantie d'emprunt est proposée tardivement au vote et que les travaux doivent être réalisés. ADEF Habitat semblant user du rapport de force, la Ville aurait pu en faire usage afin que les engagements pris soient respectés. Il espère toutefois que la Ville sera vigilante.

Par conséquent, il annonce que le groupe VEM s'abstiendra de voter la délibération.

En complément, **Madame DURAND** indique qu'une réunion avec ADEF Habitat s'est tenue le 4 octobre 2024 et a été l'occasion de soulever à nouveau les questions posées à l'occasion du Conseil municipal de mai 2024. ADEF Habitat a indiqué qu'elle pouvait recourir à des expulsions face à des situations « classiques » telles que des impayés de loyers.

Au titre du groupe CRC, elle indique que financer des foyers de travailleurs serait préférable, car le dispositif permettrait d'affirmer une politique et un partenariat entre plusieurs pays. Malheureusement, le Gouvernement tend plutôt vers l'abandon de ce type d'investissement, dans un contexte de tension et de refus de l'accueil de ressortissants étrangers.

ADEF Habitat est toutefois censé fournir un accompagnement social de ses résidents et travaille avec des associations pour ce faire.

Monsieur LADIRE constate des positions convergentes sur certains éléments.

Ayant visité le bâtiment en cours d'avancement du projet, il souligne une très nette amélioration des conditions d'habitat. En termes de structure, de son point de vue, le projet n'est pas stigmatisant pour les personnes amenées à y vivre. Néanmoins, la municipalité aurait évidemment préféré un projet de foyer de travailleurs.

En réponse à la remarque de Monsieur MONTAVA, il indique que la Ville procède systématiquement à des négociations. Pour autant, elle restera prudente et vigilante.

En l'absence de remarque ou question supplémentaire, il propose de procéder au vote.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
37 pour (CRC, SC, EELV, VAV et Mme Kabbouri) ;
12 abstentions (VR et VEM).

RESSOURCES ET INNOVATION PUBLIQUE

7 – Approbation de la Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2024

En introduction, **Madame TAILLEBOIS** rappelle que la consultation du Conseil municipal sur la décision modificative n° 1 est habituelle. Le budget supplémentaire présenté inclut notamment les reports de l'année 2023 faisant suite au compte administratif 2023 voté en juin 2024.

Toutes sections confondues, le total s'élève à 30,8 millions d'euros répartis entre 6,5 millions en fonctionnement et 24,3 millions en investissement.

Section de fonctionnement.

Pour la section de fonctionnement, en recettes, sont à noter :
- Un excédent de 5,1 millions d'euros est reporté sur l'exercice 2024 (4,8 millions en 2023) ;
- Une prévision de hausse des produits des impôts et taxes à hauteur de 763 000 euros ;
- Un ajustement de l'abondement au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de 564 000 euros ;
- Un ajustement des dotations de 247 000 euros.

Pour la section de fonctionnement, en dépenses, sont inscrits :
- Un ajustement du FCCT (Fonds de Compensation des Charges Transférées) de 500 000 euros ;
- Le versement d'une subvention au Théâtre Jean Vilar pour 272 000 euros ;
- Un ajustement des charges à caractère général (événementiel, classes découverte, téléphonie, informatique, Jeux olympiques et paralympiques) ;
- Un ajustement des charges du personnel au regard de la tenue des dernières élections législatives non prévues lors du vote du budget primitif ainsi que du versement de la prime de pouvoir d'achat et d'une prime pour les agents oubliés du Ségur de la santé.

Il en découle un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 2,7 millions d'euros.

Section d'investissement.

Pour la section d'investissement, les recettes comportent :
- Les restes à réaliser et reports pour 16 millions d'euros
- Un excédent de fonctionnement capitalisé de 7,2 millions d'euros (différence entre déficit réel d'investissement 2023 et écart entre recettes et dépenses d'investissement reportées) ;
- Un ajustement à la hausse des crédits de subvention avec les amendes de police pour un total de 1,2 million d'euros ;
- Une réduction du programme d'emprunt de 2,8 millions d'euros.

Pour la section d'investissement, en dépenses, sont à noter :
- Un déficit d'investissement reporté de 8,5 millions d'euros ;
- Un reste à réaliser de 14,7 millions d'euros ;
- Un ajustement des crédits sur les dépenses d'investissement effectivement réalisées de 1 million d'euros.

Les reports constatés en 2024 sont plus élevés en raison du passage à la nouvelle norme comptable M57 qui n'a pas permis de passer des dépenses de l'ordre de 4 millions d'euros au mois de décembre 2023.

Les principales évolutions du budget d'investissement, notamment sur les dépenses d'équipement, sont à noter :

- 1,7 million d'euros pour le groupe scolaire Bel-Air nord avec l'accélération des travaux ;
- 340 000 euros pour l'acquisition de logiciels, en lien avec la fin du SIIM 94 ;
- - 480 000 euros sur la ZAC Rouget de Lisle en raison de travaux décalés par l'aménageur ;
- - 800 000 euros sur les travaux du collège de la ZAC Seine-Gare, l'appel à projets s'étant avéré infructueux.

In fine, les dépenses d'équipement sont en hausse de 1 million d'euros.

Pour les subventions d'investissement, les principales évolutions portent sur :

- 578 000 euros de produits d'amende de police ;
- 252 000 euros versés par la Région pour le schéma directeur cyclable ;
- 100 000 euros du Fonds vert qui ne seront pas perçus ;
- 250 000 euros non versés par la Région pour le parvis du collège et les îlots de fraîcheur du mail Berthie Albrecht.

Monsieur LADIRE remercie Madame TAILLEBOIS pour les éléments fournis et s'enquiert d'éventuelles remarques ou questions.

Monsieur AUBERTIN regrette que la Commune « gagne de l'argent » sur les Jeux olympiques et paralympiques. En effet, selon les éléments fournis, la dépense était de 60 000 euros pour une subvention de 79 000. Il propose de rendre à l'État la différence afin de participer à l'effort national.

Madame TAILLEBOIS est d'avis que les problèmes financiers de l'État sont largement supérieurs à 19 000 euros.

Madame TAILLEBOIS précise que la Ville ne gagne pas d'argent. En effet, il s'agit d'un ajustement entre dépenses et recettes, le budget primitif ayant mis en place des dépenses déjà effectuées. La subvention couvre ces dépenses ainsi que des dépenses supplémentaires. Pour autant, la subvention ne couvre pas les dépenses engagées dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques.

À nouveau, elle explique que le budget primitif correspond à la totalité des dépenses et recettes prévues pour l'année à venir. La décision modificative, également appelée « budget supplémentaire », correspond aux dépenses et recettes venant en complément.

En l'absence de question supplémentaire, **Monsieur LADIRE** propose de procéder au vote.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :
32 pour (CRC, SC, EELV, VAV, Mmes Kabbouri et Salanon) ;
17 abstentions (VR, VEM, Mmes Guisset et Nabais, MM. Afflatet, Aubertin et Njoh).

CULTURE, COMMUNICATION ET PARTICIPATION CITOYENNE

10 – Acquisition œuvres artistiques par la ville

Madame KONATÉ rappelle qu'il est régulièrement proposé l'acquisition d'œuvres pour le fonds d'œuvres d'art graphique et photographique de la Ville, dont la collection dépasse 500 œuvres. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'y intégrer un diptyque de dessins au pastel sec sur papier intitulés *Swimmer* et *Gymnast* réalisés par le duo d'artistes plasticiennes Hippolyte Hentgen.

Cette proposition correspond à une commande passée dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et ayant pour sujet la culture, le sport et la paix. De son point de vue, les artistes ont répondu avec justesse à ces notions vastes par la réalisation du portrait de Yusra MARDINI, nageuse d'origine syrienne de 26 ans réfugiée en Allemagne et ayant participé aux Jeux olympiques de Rio sous la bannière des réfugiés.

S'agissant des artistes Hippolyte Hentgen, leur démarche use des codes de la bande dessinée et du dessin de presse. Elles affectionnent de multiplier les tons et formats pour troubler la perception de l'image, mais également déstabiliser le regard des spectateurs.

L'un des dessins proposés à l'acquisition a été reproduit en 500 exemplaires. Dans une volonté de soutien à la création et de diffusion au plus grand nombre, des reproductions ont été offertes aux Vitriots lors du passage de la flamme olympique le 21 juillet 2024. Une reproduction sera également disponible pour les Conseillers municipaux le souhaitant.

Monsieur LADIRE considère que l'art participe à éveiller les consciences et à enrichir Vitry-sur-Seine.

En l'absence de demande de parole, il soumet la délibération au vote.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

MUTATION DE L'ESPACE PUBLIC

19 – Rapport annuel d'activité pour l'année 2023 relatif à la concession de service de mobilier urbain, d'affichage publicitaire et de supports de l'information municipale avec la société JC Decaux

Monsieur ATTAR indique que le rapport annuel sur la DSP (Délégation de Service Public) confiée à la société JD Decaux en 2021 est obligatoire. Le rapport faisant état de l'ensemble des éléments légaux à transmettre, il se dit disposé à répondre aux éventuelles questions.

Monsieur MONTAVA rappelle que l'affichage publicitaire, municipal et associatif a été délégué à l'un des géants du secteur à savoir la société JC Decaux pour une durée totale de 12 ans. Cette DSP porte sur les panneaux d'entrée de ville, abribus et divers mobiliers urbains pour un total de 293 dispositifs publicitaires répartis dans la Ville.

Compte tenu du chiffre d'affaires de 500 millions d'euros réalisé par la société JC Decaux en 2023, il qualifie d'obole les 27 000 euros versés à la Ville bien que le délégataire entretienne gratuitement les éléments précités pour un total de 1 million d'euros selon le rapport. De son point de vue, cette somme est à nuancer au regard des frais engagés par la Ville en sur-entretien des panneaux d'affichage libre durant la période électorale et de la ligne comptable « marketing et commerce » mentionnée dans le rapport.

Monsieur MONTAVA en déduit que si la Ville exploitait elle-même ces espaces publicitaires, elle aurait à dépenser annuellement cette somme en entretien. Lors du vote de la concession en 2021, l'argument de la majorité était qu'une dépense annuelle de cet ordre engendrerait la destruction de services publics ou une augmentation des charges pesant sur la population. Malgré la situation internationale et ses conséquences sur le coût de nombreux produits en 2022 et 2023, la Ville avait alors réussi à trouver, « *sans impact sur les services publics rendus aux habitants* », les 5 millions d'euros correspondant à l'augmentation des dépenses en énergie et fluides. Il en conclut qu'il était donc possible de dépenser 1 million d'euros pour combattre la publicité et les ravages économiques et écologiques qu'elle génère.
En conclusion, il renvoie à la délibération n° 23 (adhésion au dispositif de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Val-de-Marne « les pépites du commerce de proximité ») visant à « *mettre en valeur les commerçants innovants et performants* » de la Ville. Selon lui, si la Ville avait l'usage du parc publicitaire municipal, il aurait été plus agréable d'y référencer des commerces locaux. À l'inverse, l'affichage géré par JC Decaux met en avant de grandes marques et des marques de grande distribution promptes à l'évasion fiscale et premières destructrices des petits commerces et droits des salariés. Il regrette que cette mise en avant soit parfois située en face d'écoles et sur d'immenses panneaux rétroéclairés, ce qu'il estime être une « aberration capitaliste dans toute sa splendeur ».

Monsieur ATTAR Il connaît les positions de Monsieur MONTAVA, que ce dernier exprime régulièrement. De son point de vue, le débat a donc déjà eu lieu à de multiples reprises et le constat est un désaccord sur le sujet. Néanmoins, il rappelle qu'aucune ville n'applique le fonctionnement décrit par Monsieur MONTAVA, y compris la ville de Grenoble régulièrement prise en exemple. Cette dernière finance en effet sa régie publicitaire par l'installation de panneaux privés avec vidéo.

Il souligne que gérer une régie publicitaire d'une telle ampleur ne relève pas des responsabilités de la Ville qui ne dispose pas des compétences nécessaires.

Monsieur LADIRE relève une constance dans les débats sur le sujet.

En l'absence d'autre intervention, il propose de prendre acte du rapport d'activité.

Il est pris acte du rapport.

TRANSPORTS, ÉCONOMIE SOCIALE ET DURABLE, TOURISME

20 – Avis sur le projet d'arrêté du Président de la Métropole du Grand Paris (MGP) instaurant une zone à faibles émissions (ZFE) mobilité

Monsieur BENBETKA explique que le déploiement de la ZFE porte sur 77 communes de la Métropole du Grand Paris situées à l'intérieur de l'A86, y compris Vitry-sur-Seine. Cette mesure apparaît nécessaire face à une urgence sanitaire, climatique et sociale. En effet, tous les Franciliens, dont les plus modestes en premier lieu, sont très fortement impactés par la pollution de l'air et le réchauffement climatique. Pour mémoire, en Île-de-France, 5 000 décès prématurés sont attribués chaque année à une mauvaise qualité de l'air, notamment en raison de la présence de dioxyde d'azote et de particules fines.

Pour y remédier, dès 2004, des directives européennes fixaient des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. En 2018, la Métropole du Grand Paris instaurait une ZFE sur le territoire des 77 communes situées à l'intérieur de l'A86 et prévoyait la restriction progressive de la circulation des véhicules les plus polluants avec, *in fine*, leur interdiction totale de circulation. L'objectif est d'atteindre 100 % de véhicules propres en 2030. Après une restriction d'accès à la ZFE aux véhicules non classés, Crit'Air 4 et 5, les véhicules Crit'Air 3 seront concernés à compter du 1er janvier 2025.

Sur la ville de Vitry-sur-Seine, au total, seront donc concernés par l'interdiction de circulation :

- 34 % du parc de voitures particulières ;
- 34 % du parc de véhicules utilitaires légers ;
- 49 % du parc poids lourds ;
- 49 % du parc des autobus et autocars privés ;
- 30 % du parc de 2-roues motorisés.

La création d'un pass ZFE est prévue pour permettre la circulation à tout véhicule durant 12 jours par an.

Monsieur BENBETKA rappelle l'existence d'aides financières et de primes à la conversion dont le but est d'aider à l'acquisition de véhicules électriques ou à moteur technique plus propre. Cependant, force est de constater les difficultés de mise en œuvre des dispositifs au regard du reste à charge conséquent pour les propriétaires les plus modestes. En 2019 déjà, par l'intermédiaire d'un vœu intitulé *ZFE : Vitry favorable, lorsque les mesures d'accompagnement et le réseau de transport seront effectifs*, le Conseil municipal alertait sur la problématique. En 2022, un autre vœu intitulé *ZFE pour une écologie populaire : Il est demandé que l'État, la Région et la MGP mettent en place des mesures complémentaires* avait été voté.

Les questions soulevées restent d'actualité et la municipalité s'interroge toujours sur l'efficacité de la mise en place de la ZFE. En effet, cette dernière ne peut l'être que si toutes les personnes concernées peuvent bénéficier d'aides suffisantes afin d'éviter ce qu'il qualifie d'écologie à deux vitesses. En 2022, avec l'accord de Monsieur le MAIRE, Monsieur BENBETKA avait souhaité reporter *sine die* la signature d'un arrêté municipal instaurant la ZFE. Désormais, le Président de la Métropole du Grand Paris est habilité à signer l'arrêté instaurant la mise en place de la ZFE sur les villes concernées. Pour ce faire, par courrier du 26 août 2024, la Métropole du Grand Paris a sollicité un avis du Conseil municipal de Vitry-sur-Seine sur le projet d'arrêté.

Sans toutefois remettre en cause la mise en place d'une ZFE et son objectif d'amélioration de la qualité de l'air, la majorité propose d'émettre un avis défavorable, assorti des réserves et recommandations suivantes afin de pouvoir appliquer, sur le long terme, cette ZFE :

- la révision des critères des vignettes Crit'Air pour tenir compte de la consommation d'essence qui est plus impactante en termes d'émission de polluants atmosphériques que la date de construction du véhicule (critère actuel) ;
- la mise en place des mesures d'accompagnement suivantes :
    - la création de permanences avec des moyens humains financées par la Métropole du Grand Paris ou l'État, permettant d'accompagner les citoyens pour le renouvellement d'un véhicule face à la multiplicité des dispositifs d'aide, certains étant notamment incompatibles ;
    - la réduction du reste à charge des foyers très modestes et des TPE pour le renouvellement d'un véhicule, avec la possibilité d'un prêt à taux zéro ;
    - une politique ambitieuse visant au déploiement des bornes de recharge électrique ;
    - une politique et des moyens favorisant les transports en commun (création de nouvelles lignes, prolongements de lignes, et extensions des rames et horaires) et le covoiturage, ainsi qu'une gratuité des transports en commun ;
    - un traitement des émissions de particules fines émises par le freinage (40 % des émissions totales, les ZFE ne traitant que les particules émises par les moteurs, soit seulement 40 %) ;
    - la suppression de la sanction ; mais l'instauration d'une aide à la mise en place et un suivi pour les particuliers ;
    - la mise en place d'une dérogation pour les véhicules d'intérêt général des services publics dans l'attente du renouvellement total du patrimoine communal de véhicules.

Au nom du groupe CRC, **Madame JEANNE** regrette que la Métropole du Grand Paris sollicite un avis purement consultatif alors qu'elle a déjà décidé de la mise en place de la ZFE. Vitry-sur-Seine fait partie des communes s'étant battues pour obtenir un délai supplémentaire. En effet, l'interdiction de circulation aux véhicules classés Crit'Air 3 ou plus était initialement prévue au 1er janvier 2022. Le groupe CRC continue de penser que la mise en place de la ZFE a été trop rapide, sans prendre en compte la spécificité des territoires et de la population.

La lutte contre la pollution atmosphérique est une bataille à mener alors que 48 000 décès annuels pourraient être évités, de même que de nombreuses pathologies. Néanmoins, le groupe CRC est d'avis que l'écologie ne doit pas être punitive, avec des normes s'appliquant indépendamment des conséquences pour la population et faisant le jeu de la division.

Madame JEANNE souligne que Vitry-sur-Seine n'est pas Paris, mais est pourtant traitée de manière identique. Malgré le développement des transports en commun, ces derniers sont loin d'être à la hauteur. Par exemple, certaines lignes de bus ne sont pas encore montées en capacité et le RER C n'a pas atteint la fréquence attendue. Concernant le métro, il n'est pas acté que la ligne 10 soit prolongée et la ligne 15 n'est pas encore en fonction. Il semble donc difficile de mettre fin à l'utilisation des voitures alors que la fréquence est de 4 trains par heure jusqu'à 22 heures en semaine et qu'aucun train ne circule la moitié des week-ends. Pour elle, l'interdiction de circulation proposée par la Métropole du Grand Paris portant uniquement sur la période du lundi au vendredi témoigne d'un fonctionnement des transports en commun encore « laborieux ».

À Vitry-sur-Seine, près de 34 % du parc des voitures particulières est concerné par la restriction de circulation et le monde du travail sera particulièrement impacté, la décision impactant également les véhicules utilitaires, poids lourds et autobus. Elle note que la Ville, malgré des efforts de modernisation de son parc de véhicules, est également concernée pour 71 véhicules. Le service public communal s'en trouve donc menacé.

En conséquence, le groupe CRC émettra un avis défavorable vis-à-vis de l'application au 1er janvier 2025 de la restriction de circulation étendue aux véhicules classés Crit'Air 3.

Pour le groupe CRC, l'État et la Métropole du Grand Paris doivent :

- fournir les moyens financiers et humains afin d'accompagner les particuliers et les TPE dans le renouvellement de leurs véhicules ;
- permettre des dérogations pour les véhicules d'intérêt général chargés des services publics en attente de leur remplacement ;
- mettre en place une véritable politique en faveur des transports en commun.

Madame KABBOURI rejoint les propos de Madame JEANNE. Pour autant, son propos sera plus direct au regard des craintes exprimées par de très nombreux artisans, commerçants et travailleurs. Bien que la ZFE soit nécessaire face à des enjeux écologiques et sanitaires, son application ne doit pas être brutale et sans communication auprès des populations concernées, plus particulièrement celles à très faibles revenus.

L'impact sur la circulation des travailleurs sera conséquent, la restriction de circulation des véhicules particuliers, utilitaires légers et 2 roues étant prévue entre 8 heures et 20 heures du lundi au vendredi pour une durée de 5 ans. Les poids lourds, bus et autocars seront eux interdits de circulation tous les jours entre les horaires précités. À l'échelle du Val-de-Marne, 420 000 véhicules particuliers sont concernés, dont 10 000 à Vitry-sur-Seine.

Elle regrette que l'accès aux aides soit complexe et se fasse uniquement en ligne, sans prise en compte de la fracture numérique. Or, les populations modestes tendent à moins avoir recours à leurs droits et à être victime de la fracture numérique, créant une discrimination à l'accès à la mobilité. La mise en place de la ZFE sera par conséquent mal perçue, car punitive avec l'utilisation des radars déployés à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques. Pour elle, la Métropole du Grand Paris et l'État sont déconnectés de la population et les mesures punitives viseront uniquement à renflouer les finances nationales.

Pour mémoire, L'État a été condamné par la Commission européenne et le Conseil d'État à 30 millions d'euros d'amende sur la période 2021-2023 pour ne pas avoir mis en œuvre les ZFE. Avec cette somme 6 000 microcrédits de 6 000 euros, 30 000 surprimes de 1 000 euros, 5 000 aides individualisées de 6 000 euros ou 267 000 abonnements annuels Vélib' auraient pu être financés.

En conclusion, elle regrette que les Vitriots soient mal informés et ne disposent pas de délai supplémentaire pour essayer de trouver une alternative de transport. La mesure sera mal acceptée et risque d'amener les citoyens à manifester à nouveau. Elle suggère à la Métropole du Grand Paris de mettre en place un guichet unique et de proposer des mesures d'accompagnement.

Madame STEFEL rappelle en premier lieu que la qualité de l'air constitue un enjeu de santé publique, avec 48 000 décès annuels en France, dont 7 900 en Île-de-France. Les zones fortement urbanisées sont les plus touchées et le principal levier d'action est la réduction du trafic routier.

Pour autant, **Madame STEFEL** rejoint les interventions précédentes sur le fait que la mesure, telle que portée par la Métropole du Grand Paris, est inacceptable. En effet, une mesure écologique peut uniquement être efficace si elle est largement concertée et pas imposée sans prise en compte de la réalité de terrain et si les moyens mis en place sont socialement justes.

En revanche, il semble que la note analyse la ZFE sous le prisme du « tout voiture », soulignant particulièrement le manque d'aide pour les familles les plus modestes. Or, ces dernières ne disposent le plus souvent d'aucun véhicule et sont contraintes de subir le manque de transports en commun. Le propos devrait donc être élargi aux familles modestes et classes moyennes pour lesquelles, compte tenu de la situation actuelle, la priorité n'est peut-être pas d'acquérir un véhicule propre. Ne pas agir sur l'autosolisme n'aura aucun impact écologique réel.

Par ailleurs, elle se dit étonnée que la Ville n'ait pas anticipé la problématique constatée sur sa flotte de véhicules et procédé au renouvellement correspondant. En effet, la mise en place de la ZFE était connue de longue date.

Outre des moyens financiers et humains supplémentaires, la Métropole du Grand Paris, la Région et l'État devraient selon elle procéder à davantage de concertation avec la population et réaliser des campagnes de sensibilisation aux alternatives.

Par conséquent, le groupe VEM ne se retrouve pas dans les conclusions de la délibération et s'abstiendra.

Madame TAILLEBOIS indique que le groupe SC plaide en faveur d'un changement des critères Crit'Air de classement des véhicules qui prennent actuellement uniquement en considération la date d'achat du véhicule et le type d'énergie employée (électrique, essence, diesel, hybride). Alors que les citoyens étaient par le passé incités à acheter des véhicules diesel, les véhicules électriques sont désormais mis en avant alors que le nombre de bornes de recharge déployées est très insuffisant à l'échelle nationale. Paradoxalement, certains modèles récents de SUV essence bénéficient d'un classement Crit'Air 1 sans choquer les échelons les plus hauts de l'Administration. Aussi, pour le groupe SC, la ZFE ne peut être mise en place sans modification des critères de classement.

Elle reconnaît la problématique des particules fines, mais souligne que la pollution réelle des véhicules thermiques n'est pas connue et qu'il est pour l'heure impossible de recycler les batteries des véhicules électriques. Elle s'interroge également sur la pertinence du contrôle technique imposé à l'ensemble des véhicules, dont certains respectant les normes applicables ne seraient toutefois pas autorisés à circuler dans la ZFE.

S'agissant des aides, si elle convient de leur insuffisance, les citoyens en sollicitant disposent toutefois de fonds en vue d'acquérir un véhicule.

Concernant les transports en commun, comme nombre de Vitriots, elle confie souffrir du fonctionnement du RER C ainsi que de rames surpeuplées, tant dans le tram que dans le métro. De son point de vue, les transports en commun et leurs infrastructures sont largement insuffisants au regard de la population de l'Île-de-France. Elle ne comprend donc pas que la ZFE soit appliquée avant la mise en fonctionnement du métro interbanlieues.

En conclusion, elle est d'avis qu'un mix entre circulation automobile et transports en commun est inévitable tout en gérant les aspects sanitaires de manière plus juste, équitable et cohérente que l'existant. Par conséquent, le groupe SC votera la délibération en défaveur de la mise en place de la ZFE au 1er janvier 2025.

S'exprimant pour le groupe VR, **Madame KACZMAREK** ne nie pas la catastrophe que constitue la mauvaise qualité de l'air avec les décès engendrés ainsi que le contexte de mise en place de la ZFE avec des conséquences dramatiques pour la population vitriote. La précédente majorité avait également refusé de signer un arrêté instaurant la ZFE. La Ville s'interroge donc de longue date sur la manière la plus adéquate de répondre à la catastrophe écologique alors que la ZFE propose des mesures incomplètes et inefficaces.

Elle partage les constats de Madame TAILLEBOIS quant à des transports en commun et des voies de circulation saturés, mais également des temps d'attente trop longs et des fréquences parfois inadaptées. Comme évoqué, le risque de mise en place de la ZFE au 1er janvier 2025 est la création d'une écologie à deux vitesses, les plus aisés étant en mesure de s'interroger sur la possibilité de changer leur mode de transport, voire de se créer des modalités de transport différentes, à l'inverse des plus modestes qui devront subir la situation.

Pour **Madame KACZMAREK**, Vitry-sur-Seine se doit d'être exemplaire sur les questions d'écologie en repensant le parc de véhicules municipaux ainsi que les déplacements de ses agents.

Constatant que la Métropole du Grand Paris, la Région et l'État ne sont pas à la hauteur des mesures, elle souhaite une réflexion afin que la Ville puisse proposer des mesures concrètes à ses habitants (navettes inter quartiers, circulation des poids lourds, développement du vélo, installation de garages à vélos, etc.). L'objectif est d'éviter que les Vitriots subissent une ZFE invivable en raison de mesures qu'elle qualifie de drastiques et absurdes.

Monsieur MONTAVA se dit las d'entendre le terme « écologie punitive » qu'il considère avoir été dévoyé. Il rejoint les propos de Madame STEFEL selon lesquels certains des citoyens les plus pauvres ne disposent pas de voiture. La « punition » sera peut-être de renoncer à se déplacer quotidiennement seul dans une voiture d'une tonne, ce qui interroge plus largement le mode de vie actuel.

Monsieur MONTAVA reconnaît que le modèle reposant sur l'utilisation d'une voiture ne risque pas de prendre fin si rien n'est mis en place pour ce faire. Certes, les transports en commun franciliens sont largement sous-dimensionnés, particulièrement de banlieue à banlieue, mais il affirme que les mobilités alternatives ne pourront pas se développer tant que l'urbanisme des villes sera pensé pour les voitures. Il rappelle qu'une voiture particulière, thermique ou électrique, n'est toutefois utilisée que 10 % du temps. À l'inverse, il ferait sens d'électrifier le parc des véhicules municipaux.

Pour autant, des mesures indépendantes de la ZFE seraient à prendre. À ce titre, il regrette que le plan vélo de Vitry-sur-Seine soit « anecdotique », considérant le vélo comme un loisir, non un mode de transport à part entière. La création d'emplois à l'échelle locale éviterait également que les Vitriots aient à se déplacer outre mesure pour travailler. Or, le projet des Ardoines prévoit des créations de logements sans développement économique concomitant.

Il considère que la ZFE contribuera à la vente de véhicules neufs et à « alimenter la sacro-sainte croissance », sans réelle velléité écologique *in fine*. Par conséquent, à titre personnel, il se prononcera contre la mise en place de la ZFE malgré des regrets qu'il partage avec Madame STEFEL.

Monsieur BOURDON considère que le débat reflète les injonctions contradictoires auxquelles sont confrontés les élus et citoyens après une décision européenne ayant conduit à l'établissement de 200 ZFE en Europe. Toutefois, il note que les problématiques rencontrées en France ne se sont pas posées ailleurs, en raison d'une promotion de longue date de l'usage de la voiture, avec des villes construites sans s'interroger sur l'intégration d'autres modalités de transport. Pour lui, cela explique que le développement de transports alternatifs soit à l'arrêt à Vitry-sur-Seine.

Depuis 2018, le Conseil municipal repousse tout avis sur la mise en place de la ZFE malgré la problématique de santé publique liée à la pollution atmosphérique avec 5 000 décès annuels sur le territoire de la Métropole du Grand Paris. Il le regrette et demande ce qui a été mis en œuvre depuis 2018. Lors de débats à la Métropole du Grand Paris, un élu avait insisté pour qu'il soit possible de changer de mobilité. En effet, remplacer une voiture par une autre est une aberration. À l'échelle de Vitry-sur-Seine, des propositions émergent, mais leur mise en œuvre n'est pas aussi rapide que nécessaire pour répondre aux enjeux sanitaires et climatiques. Aussi, il se dit insatisfait de la proposition faite.

Par ailleurs, il regrette l'absence de communication de la Ville sur la concertation menée par la Métropole du Grand Paris jusqu'au 14 octobre 2024 sur la mise en place de la ZFE. Par conséquent, il considère qu'il s'agit d'un « jeu de dupes » entre la Ville, la Métropole du Grand Paris et l'État. Pour mémoire, depuis 2016, la Métropole du Grand Paris ponctionne une partie de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) dynamique qui devrait revenir aux communes. Ces fonds devraient être utilisés pour permettre la mise en place de la ZFE. Les conseillers municipaux représentant Vitry-sur-Seine au sein de la Métropole du Grand Paris pourraient porter cette proposition. Or, il regrette que la Ville ne s'engage pas sur le sujet.

En conclusion, il se dit courroucé contre la Ville, les élus métropolitains, l'État et l'Europe et s'abstiendra.

Suite aux précédentes interventions, **Madame BAHRI** souligne les difficultés que rencontrent les personnes possédant une voiture ancienne ou ne disposant pas du meilleur classement Crit'Air pour pouvoir changer de véhicule. Cette difficulté semble exister pour la population vitriote, dont 12 à 15 % sont des personnes en situation de handicap ayant des revenus assez modestes et contraintes d'utiliser un véhicule.

Elle estime qu'il existe une hypocrisie dans l'écologie punitive. Elle souligne que la mairie de Vitry-sur-Seine n'est pas responsable de tous les maux d'Île-de-France et regrette une déresponsabilisation accrue de l'État et de la Région, avec un abandon des transports ferroviaires et des transports en commun. Elle s'interroge donc sur l'absence de politique nationale de développement ferroviaire alors qu'il s'agissait d'une priorité politique européenne finalement mise à l'écart.

Elle considère qu'il est possible d'améliorer les choses en étant lucide sur la responsabilité du Gouvernement quant au développement des transports ferroviaires et de la Région concernant les transports en commun. *In fine*, les citoyens font ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont.

En réponse à la remarque de Madame KACZMAREK sur le parc automobile municipal, **Monsieur ATTAR** indique que Vitry-sur-Seine a été pionnière en matière d'électrification, certains véhicules de ce type ayant été achetés près de 20 ans en arrière. Cette politique a été quasiment systématiquement suivie depuis lorsqu'une alternative au moteur thermique existe. Néanmoins, pour certaines catégories de véhicules (cars, véhicules de travaux de voirie, etc.), les alternatives sont inexistantes ou à des tarifs prohibitifs. Un travail est toutefois mené sur le recours à l'hydrogène, notamment avec le territoire du GOSB (Grand Orly Seine Bièvre).

Pour autant, alors que les élus EELV et LFI réclament à longueur de temps que les citoyens soient davantage consultés, il ne comprend pas le débat. De son point de vue, la mise en place de la ZFE ne place pas les citoyens au cœur de la décision politique et exclut socialement les plus en difficulté. Il entend des interventions de l'opposition que la ZFE n'est pas un dispositif satisfaisant, mais qu'il doit tout de même être appliqué. Sur le fond, il reprend l'exemple d'un SUV récent autorisé à circuler alors qu'une petite voiture ancienne ne le sera plus et ne comprend donc pas le positionnement de l'opposition.

À nouveau, la majorité municipale est opposée à la mise en place de la ZFE à compter du 1er janvier 2025 tant sur le fond que sur la forme, car elle ne règlera pas le problème de santé publique et accroîtra l'injustice sociale alors que la grande majorité des membres du Conseil municipal est favorable à davantage de justice sociale. Si les ZFE peuvent parfaitement fonctionner à Berlin ou Hambourg, en tant que représentant des Vitriots, il s'intéresse au dispositif mis en place sur son territoire et qui, tel que construit, génèrera de l'exclusion sociale. Il convient d'attendre que les transports en commun soient adaptés pour la mettre en place.

Par ailleurs, il réfute que Vitry-sur-Seine soit exclusivement dédiée aux voitures. Les Vitriots déplorent lors de chaque conseil de quartier un manque de place de parking et/ou la suppression de places pour créer des pistes cyclables. La municipalité assume pleinement de mener des actions pour réduire la place de la voiture et la rendre aux mobilités douces.

Pour **Monsieur EDDAÏDJ**, le sujet est d'importance vitale au sens littéral, raison pour laquelle la Métropole du Grand Paris et l'État imposent au territoire la mise en place de la ZFE. Par ailleurs, dans les interventions précédentes, il constate des convergences plus nombreuses que les oppositions.

Néanmoins, il apparaît que personne n'est prêt pour répondre aux obligations découlant de la ZFE. Pour avoir assisté à des réunions relatives au plan Orly 2035 et traitant notamment de questions de transports, stationnement et accessibilité à l'aéroport, **Monsieur EDDAÏDJ** constate que les milliers de Vitriots travaillant sur le territoire d'Orly en horaires décalés, notamment à Rungis, ne pourront ni utiliser leur véhicule ni les transports en commun. Pour ces travailleurs, utiliser une voiture est une nécessité alors qu'ils ne sont pas fortunés.

Concernant les critères, **Madame KABBOURI** précise que la date de mise en service n'est pas prise en compte pour l'attribution du niveau Crit'Air, à l'inverse du catalyseur utilisé. La mobilité devant être pensée politiquement, le problème est national. Or, pour elle, compte tenu du poids des multinationales du pétrole et de l'automobile, il n'existe pas de volonté politique française visant à imposer l'usage de véhicules plus propres.

Elle appelle à être pragmatique et réaliste : l'usage du véhicule ne disparaîtra pas, mais les structures doivent être mises en place en amont pour limiter son usage. Pour exemple, aux Pays-Bas, l'usage du vélo a été intégré à l'urbanisme des villes dès les années 70. En France, en essayant de « faire du nouveau sur de l'ancien », certaines pistes cyclables sont en réalité dangereuses.

Par ailleurs, elle signale que le terme « écologie punitive » est également employé par des sociologues pour indiquer que le coût pèse finalement toujours sur les mêmes personnes parce qu'on ne leur donne pas les moyens de faire autrement. Les familles nombreuses s'inscrivent dans une démarche d'économies en achetant une voiture familiale et les foyers modestes gèrent leur budget, mais la ZFE ne pourra pas être mise en place efficacement sans les aides appropriées.

Madame STEFEL réfute avoir dit qu'il fallait se débarrasser de la voiture, les conducteurs étant de « méchants pollueurs ». Il existe un écart entre diversifier les modes de déplacement et utiliser exclusivement des vélos cargos. Aussi, elle souhaite que ses propos ne soient pas mal interprétés.

S'agissant des concertations, elle se réjouit que les demandes de l'opposition soient prises en compte. Les concertations sont nécessaires et, faute de concertation, la ZFE proposée par Métropole du Grand Paris est un échec. Elle partage le constat que la mesure est socialement injuste telle que partagée. Pour autant, ceci n'exempte pas les villes de leur responsabilité alors que la ZFE est annoncée depuis 2018. Dans l'intervalle, avec 3 réunions, 2 vœux et quelques événements, aucune réelle campagne de sensibilisation des Vitriots n'a été organisée pour les amener vers des modes de déplacement plus doux et les préparer aux restrictions à venir.

En termes d'infrastructures, certes, les pistes cyclables se sont développées. Toutefois, de son point de vue, leur maillage avec les pistes cyclables départementales reste insuffisant, mais elle espère que la situation s'améliorera, notamment par une accélération de leur installation.

Pour conclure, **Madame STEFEL** précise que l'interdiction de circulation des véhicules classés Crit'Air 3 ou plus s'appliquera exclusivement du lundi au vendredi de 8 heures à 20 heures. Des dérogations sont possibles, mais elles restent insuffisantes, particulièrement pour les entreprises.

Monsieur MONTAVA rappelle et précise qu'aucun conseiller municipal ne s'est prononcé en faveur de la mise en place de la ZFE ou n'a nié qu'il s'agissait d'une mesure d'exclusion sociale. Les propositions formulées peuvent être mises en place indépendamment de toute ZFE et constitueraient une alternative positive.

Concernant les possesseurs de véhicule, il affirme que sur l'ensemble du territoire national, un tiers des ménages les plus pauvres n'en possèdent pas. Cette proportion « explose » en milieu urbain. Du point de vue systémique, les ménages les plus pauvres possédant une voiture ne sont donc pas les plus représentatifs, à l'inverse de l'exemple qu'il a pris plus tôt.

Monsieur BENBETKA essaiera de répondre pour le mieux aux nombreuses interventions, dont certaines parfois légèrement erronées, tout en allant à l'essentiel.

Il s'inscrit en faux vis-à-vis des propos selon lesquels la majorité municipale n'aurait rien fait pendant que la ZFE était en train de se mettre en place. Il insiste sur le fait que certains projets nécessitent du temps pour être mis en œuvre, ce qui peut parfois se compter en années. C'est par exemple le cas du plan vélo sur lequel tout était à faire ou de la navette inter quartiers. Les différentes actions avancent donc progressivement depuis 2020 compte tenu des contraintes budgétaires de la Ville. Avec humour, il se dit intéressé par l'éventuelle planche à billets dont l'opposition disposerait pour permettre d'investir plus massivement.

S'agissant de la ZFE, **Monsieur BENBETKA** reconnaît que de très nombreux ménages très modestes ne possèdent pas de véhicule. Ceci ne constitue toutefois pas une raison pour pénaliser les ménages légèrement moins modestes et parfois contraints de posséder un véhicule en raison d'un travail en horaires décalés, comme l'évoquait Monsieur EDDAÏDJ. Il insiste par ailleurs sur l'idée que la ZFE n'est en soi pas une mauvaise chose. Néanmoins, la manière dont elle est appliquée est critiquable.

Il rejoint Madame STEFEL sur le fait que les élus des différents échelons territoriaux, particulièrement à la Région qui est l'autorité organisatrice des transports, doivent lutter contre l'autosolisme qui constitue, selon ses termes, un fléau : en Île-de-France, 94 % des véhicules circulent avec 1 seule personne à bord. Il prend l'exemple de la Californie où les voitures transportant plus de 3 personnes sont exemptées de certains péages. En France, à l'échelle de la Métropole du Grand Paris, une réflexion pourrait porter sur la réservation de voies du périphérique aux véhicules transportant plusieurs personnes.

Enfin, de son point de vue, si la ZFE « prend l'ascenseur », le développement des transports « prend l'escalier ». En effet, aucune réelle amélioration immédiate n'est attendue. Pour rappel, les échanges actuels sur le RER C portent sur l'horizon 2035, l'éventuel prolongement de la ligne 10 concerne l'année 2040. Sur les 3 nouvelles lignes de bus attendues de la part d'IDFM (Île-de-France Mobilités), la première sera effective en 2027. Ces évolutions s'inscrivent donc dans un temps long et ne répondent donc pas dans l'immédiat aux besoins de la population.

Réfutant toute provocation, il demande à l'opposition ce qu'elle propose aux Vitriots qui, à compter du 1er janvier 2025, ne pourront plus utiliser leur véhicule alors que l'offre de transports en commun en sera exactement au même point qu'actuellement.

Monsieur LADIRE remercie l'ensemble des élus pour leurs interventions et échanges sur l'avis à rendre sur le projet d'arrêté du Président de la Métropole du Grand Paris.

Il tient à rappeler que la conduite du changement ne peut pas se décréter, mais doit être accompagnée. Les citoyens doivent donc être accompagnés en termes de moyens et de philosophie de vie. Une véritable adhésion est nécessaire pour faire vivre l'écologie, mais tout changement sociétal s'opère sur le temps long et la France est un pays très attaché à l'usage de la voiture.

Il propose de procéder au vote de l'avis sur le projet d'arrêté du Président de la Métropole du Grand Paris sur la mise en place de la ZFE au 1er janvier 2025.

La délibération n° 20 est adoptée à la majorité des voix exprimées par :
39 pour (CRC, SC, EELV, VAV, Mmes Berthelot et Kabbouri, M. Montava) ;
12 abstentions (VR, Mme Dexavary, MM. Bourdon et Sallem) ;
1 contre (Mme Degouve).

Avant de poursuivre l'étude de l'ordre du jour, **Monsieur LADIRE** salue la présence de Monsieur Ryadh SALLEM, Vitriot ayant participé aux Jeux paralympiques. Il le remercie d'avoir fièrement porté les couleurs de la ville de Vitry-sur-Seine, du sport, de l'humanisme et du partage en basket-fauteuil.

Applaudissements.

Monsieur Ryadh SALLEM indique que représenter la France lors des Jeux olympiques et paralympiques et grands rendez-vous sportifs internationaux est toujours une fierté pour lui. Il remercie également les élus pour les témoignages de soutien dont ils ont pu lui faire part en privé. De son point de vue, les Jeux olympiques et paralympiques prouvent qu'il est possible de vivre ensemble et que la seule guerre tolérable est la « guerre pacifique du sport ».

Applaudissements.

SOLIDARITÉS

21 – Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle de partenariat avec l'unité locale de la Croix-Rouge française

Madame GUENINE considère que l'association Croix-Rouge française n'est plus à présenter en ce qu'elle effectue un travail remarquable, connu et reconnu, sur le territoire de la Ville. Après de longs mois de recherche de locaux, l'unité locale de la Croix-Rouge française fait face à un besoin de financements pour des travaux nécessaires à l'accueil du public vitriot, notamment pour mener à bien l'une de ses missions les plus importantes à savoir l'aide alimentaire.

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de voter une subvention exceptionnelle de 5 000 euros en vue d'une ouverture prochaine.

Monsieur LADIRE s'enquiert d'éventuelles interventions. En l'absence de demande de parole, il propose de procéder au vote.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SPORTIF

22 – Rapport annuel d'activité 2023 relatif à la délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement confiée à la société LES FILS DE Mme GERAUD

Monsieur IERG rappelle que la délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement confiée à la société Les fils de Mme Géraud fait l'objet d'un rapport d'activité annuel présenté au Conseil municipal. Les élus ayant pu prendre connaissance de ce rapport, il se tient à leur disposition afin de répondre à leurs questions ou remarques.

Monsieur MONTAVA ne répètera pas ses remarques formulées à de multiples reprises à l'occasion des précédents rapports d'activité présentés. La gestion des sacs plastiques est loin d'être optimale, loin du zéro plastique. Il en est de même s'agissant de la construction d'un composteur sur la place du marché. Encore une fois, il regrette l'occasion manquée de reprendre en gestion directe la gestion des marchés communaux, seuls ou avec d'autres communes.

En réponse aux propos de Monsieur ATTAR sur le sujet relativement similaire de la délégation de service public publicitaire, à savoir qu'aucune ville ne l'a fait et/ou n'a réussi, il cite Mark Twain : « *Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors ils l'ont fait* ».

Premièrement, **Monsieur TMIMI** rappelle que le groupe VR était défavorable à une délégation de service public portant sur une période de 10 ans. En effet, cette durée permet difficilement de réinterroger le prestataire quant à ses missions et pourrait installer ce dernier dans une forme de confort qui ne serait pas profitable à la Ville.

Deuxièmement, concernant le marché du 8 mai, le constat des dernières années est celui d'un essoufflement et d'une image détériorée. Aucune dynamique visant à rétablir la situation n'est relevée tant de la part du délégataire que de la Ville ou des commerçants organisés en association. Il lie la situation du marché du 8 mai à celle d'un quartier qui vit mal et a besoin de signes forts et d'efforts, malgré la présence d'équipements sportifs structurants. Il souhaiterait donc que la majorité municipale fasse connaître les actions envisagées pour l'année 2025 afin de redorer l'image du marché du 8 mai qui, il le rappelle, est un marché historique de la Ville.

Madame KABBOURI félicite la commission qui va se doter d'un règlement intérieur, objet d'un travail conjoint entre les syndicats des commerçants, la Ville et la société Les fils de Mme Géraud. La commission a la volonté d'accompagner les commerçants. Des contrôles sont régulièrement organisés sur le marché pour apporter des corrections lorsque des anomalies sont constatées. Les commerçants se sont engagés à améliorer la situation et, selon leur métier, à se former. Elle insiste sur la volonté des commerçants de se réapproprier le marché du 8 mai et de faire en sorte qu'il réponde à tous les publics de Vitry-sur-Seine.

Sur la question de l'usage du plastique, elle considère que le marché de Vitry-sur-Seine est relativement vigilant et efficace, avec des commerçants qui jouent le jeu.

Pour **Monsieur BOURDON**, l'augmentation de 14 % des tarifs des droits de place et des redevances, certainement justifiée par l'inflation et les projets d'aménagement de la place du marché, paraît tout de même élevée. Il s'agit d'une surprise à la lecture du rapport fourni et il s'enquiert de nouvelles augmentations en 2024 ou dans les années à venir.

Monsieur NJOH rappelle qu'un certain nombre d'observations avaient été formulées lors de la présentation du rapport d'activité 2022. Des carences avaient également été relevées concernant le marché du 8 mai (équipement, toilettes, salle de repos) et le constat était partagé. Monsieur le MAIRE ayant pris note de ces demandes, il souhaite la présentation d'un rapport d'étape quant au traitement de ces questions.

Monsieur IERG note l'intérêt des conseillers municipaux pour les marchés d'approvisionnement de Vitry-sur-Seine.

Il remercie Monsieur TMIMI qui lui donne l'occasion de valoriser l'action municipale s'agissant du marché du 8 mai qui, il le reconnaît, rencontre des difficultés tant du point de vue architectural que d'attractivité commerciale. Aussi, l'ensemble de la majorité municipale a fait le choix fort de mener des travaux d'envergure soutenus par le délégataire, ce qui explique notamment la durée proposée pour de la délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement.

Le 1er octobre 2024 s'est tenu une réunion publique ouverte aux Vitriots après une longue concertation sur le site du marché, mais également en ligne. Les personnes fréquentant le marché ont ainsi pu s'exprimer sur les orientations et choix qui seront faits pour le marché. Un choix collectif a été opéré sur l'enseigne, l'entrée, les matériaux, les ciels d'étals et d'autres éléments techniques pour les

commerçants. Le projet devrait aboutir à l'été 2025 avec des travaux qui débuteront en mars 2025 sur site occupé, ce qui en explique la durée. Les travaux auraient pu être réalisés bien plus rapidement en fermant le marché, ce qui n'est évidemment pas l'objectif poursuivi. En effet, le but est que les commerces de proximité répondant aux besoins des habitants du quartier puissent poursuivre leur activité. Il signale que des visuels du projet sont visibles sur les pages Facebook de la Ville et de Monsieur le MAIRE. L'action municipale sur l'attractivité du marché du 8 mai peut donc aisément être appréciée.

Par ailleurs, la durée de la délégation de service public s'explique également par des travaux à mener sur le marché du centre-ville, notamment avec la création de vestiaires pour les agents, de toilettes pour les commerçants et d'un local à déchets. Ce dernier accroîtra la marge d'action sur la régulation et la gestion des déchets issus de l'activité du marché. La gestion des déchets est un enjeu primordial. Il affirme que la gestion des déchets issus du marché du centre-ville s'est nettement améliorée, avec un tonnage des déchets valorisés multiplié par 8 (déchets de cartons et biodéchets). Par la suite, une valorisation des polystyrènes et autres déchets interviendra.

Pour autant, les *blisters* (enveloppe plastique de produits manufacturés) persistent, car la loi les autorise encore et ces déchets se retrouvent parfois dans la nature. Aussi, la Ville mène une action visant à une meilleure gestion des *blisters*, les commerçants les apportant directement dans des espaces de collecte prédéfinis sur le marché. Le nettoyage qui suit le marché s'en trouve largement diminué et la place est libérée au plus tard à 17 heures. Plus globalement, l'envol de déchets plastiques est réduit, ce qui constitue une réussite. La pression devra toutefois s'accentuer encore vis-à-vis de la gestion des déchets grâce à la mise en place d'un local dédié.

Sur l'augmentation de 14 % des tarifs des droits de place et des redevances, **Monsieur IERG** précise que le droit de place n'avait pas augmenté depuis 2020 en raison de l'engagement de la municipalité en ce sens suite à la crise sanitaire du COVID-19. L'objectif était de ne pas pénaliser davantage les commerçants ayant déjà subi énormément de désagréments. Pour autant, il était nécessaire de faire face à l'inflation constatée en France et procéder à un mini rattrapage en raison des importants déficits de la société Les fils de Mme Géraud sur les marchés de Vitry-sur-Seine. Ces déficits s'expliquent par l'élargissement des allées au sein des marchés afin de fluidifier la circulation, ce qui a mécaniquement réduit le nombre de places. Un effort financier a donc dû être réalisé en concertation avec les commerçants et leurs représentants au sein de la commission. Cet effort a été mené en deux temps.

Monsieur LADIRE partage le constat de Monsieur IERG sur l'intérêt des élus sur la question des marchés de la Ville. Les efforts engagés par l'action municipale portent leurs fruits, mais beaucoup reste encore à faire, selon lui, pour améliorer le marché du 8 mai plus particulièrement. Les avancées se poursuivent donc avec une amélioration des agencements, des dalles de sol, mais également de l'entretien et du nettoyage, bien que certains sujets s'inscrivent dans le temps long.

Monsieur IERG ajoute que l'intervention de la majorité municipale répond à des décennies d'absence de travaux sur la place du marché et les équipements correspondants. Il se dit fier que la majorité municipale intervienne désormais sur le sujet, en réponse à la demande émanant des Vitriots.

En l'absence de remarque supplémentaire, **Monsieur LADIRE** propose de prendre acte du rapport d'activité 2023 de la délégation de service public pour les marchés d'approvisionnement confiée à la société Les fils de Mme Géraud.

Il est pris acte du rapport.

L'ensemble des délibérations courantes et importantes ayant fait l'objet d'un vote, **Monsieur LADIRE** propose de poursuivre la séance avec l'étude des vœux, dont un vœu remis sur table en urgence, comme approuvé par les Conseillers municipaux en début de séance.

VŒUX

30 – Vœu d'urgence - Contre l'austérité budgétaire du Gouvernement sur les collectivités territoriales

Madame TAILLEBOIS rappelle que le projet de loi de finances est, chaque année, déposé en octobre à l'Assemblée nationale. Comme anticipé, les collectivités seront mises à contribution de la réduction du déficit public avec l'annonce d'un plan d'économies de 40 milliards d'euros, dont 5 milliards exclusivement portés par les collectivités.

Les 5 milliards d'euros d'économies à réaliser par les collectivités seront notamment composés :

- d'un prélèvement de 3 milliards sur les 450 plus grandes collectivités de France ;
- d'une ponction de recettes sur le fonds de réserve. Il s'agira de recettes non attribuées aux collectivités territoriales dont les recettes réelles de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros. La ville de Vitry-sur-Seine sera donc concernée ;
- d'une réduction de 800 millions du FCTVA ;
- d'une réduction de 1,5 milliard du Fonds vert.

En parallèle, la Cour des comptes plaide pour la suppression de 100 000 postes de fonctionnaires de la Fonction publique territoriale. Ironiquement, elle s'interroge sur les postes méritant le plus d'être supprimés entre ATSEM, agents de l'État civil ou éboueurs.

La majorité municipale n'étant toutefois pas opposée à un retour à une gestion saine de la dette, elle souhaite formuler des propositions telles que :

- instaurer à nouveau l'impôt sur la fortune ;
- augmenter les droits de succession ;
- taxer lourdement les actionnaires ;
- augmenter les impôts des grandes entreprises ;
- lutter contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- supprimer les parachutes dorés et les salaires trop élevés des entreprises dont l'État est actionnaire ;
- étudier les coûts de la « République » (voitures et appartements de fonction des membres du Gouvernement et de la présidence de la République, nombre de membres des cabinets ministériels).

Par ailleurs, une étude comparative entre les dépenses publiques locales et nationales, le niveau de déficit de l'État et des collectivités, le niveau d'investissement et la satisfaction du service rendu entre les échelons nationaux et locaux semblerait également pertinente. L'objectif serait que le Gouvernement puisse « tirer les conséquences de l'incurie de la présidence MACRON depuis 10 ans ».

Monsieur LADIRE s'enquiert d'interventions sur le vœu d'urgence proposé au Conseil municipal.

Madame DURAND fait savoir que le groupe CRC partage une grande partie des propositions et qu'il est également attaché à la question de la nationalisation des banques privées. Par ailleurs, la situation actuelle est la conséquence de politiques d'austérité issues des procédures de l'Union européenne, cette dernière réclamant un recul annuel du déficit de 0,5 point de PIB (Produit Intérieur Brut) *a minima*, ce qui suppose une rigueur croissant d'année en année. Pour le groupe CRC, les dépenses publiques doivent être décidées en fonction du bien-être de la population, pas en fonction de la volonté du parlement européen à Bruxelles.

Monsieur MONTAVA rejoint les propos de Madame DURAND et suggère de donner un titre au vœu proposé.

S'agissant des pistes d'économies, il suggère d'ajouter d'éviter de gaspiller des milliards en recourant à des cabinets de conseils plus ou moins utiles de son point de vue.

Il considère légèrement démagogue la proposition de réduire les dépenses en voitures et appartements de fonction gouvernementaux. Pour lui, il serait préférable de demander que, symboliquement, la Présidence de la République et le Gouvernement participent à l'austérité.

Sur le niveau de satisfaction des services rendus, il alerte sur le danger de dégrader volontairement un service par un moindre financement pour justifier un financement moindre par la suite. Selon lui, le financement doit permettre un bon niveau de satisfaction.

Enfin, il considère que la problématique est très antérieure à une décennie.

Monsieur NJOH estime pertinent que le vœu proposé pointe du doigt la contribution qu'il juge outrancière de réduction des déficits publics exigée de l'État pour les collectivités territoriales. En effet, cette réduction requiert la suppression de certains services publics vitaux et répondant aux attentes et aspirations légitimes des Vitriots, de même qu'une réduction drastique du nombre d'agents jugé pléthorique. Ce dernier point mérite néanmoins d'être examiné par une comparaison avec des villes de taille équivalente en établissant un ratio fonctionnaires territoriaux/population.

Toutefois, il émet quelques réserves vis-à-vis de propositions telles que la suppression des voitures et logements de fonction des membres du Gouvernement qu'il qualifie de caricaturales.

S'agissant de l'étude comparative des politiques locales et nationales en termes de rationalité de dépenses, gestion du déficit et résultats, et de l'enquête de satisfaction réclamées, les problématiques et échelles différant, il considère que comparaison n'est pas raison.

À titre personnel, **Monsieur EDDAÏDJ** adhère pleinement au vœu proposé. Selon ses termes, le « tour de passe-passe » entre l'ancien ministre des Finances dressant un bilan positif de sa gestion de l'économie nationale et le Premier ministre catastrophé par une situation de quasi-banqueroute à sa prise de fonctions est aberrant.

Il attire l'attention sur un point important : la taxation des entreprises du transport aérien. Les grandes entreprises concernées évoquent déjà la possibilité de répercuter une partie de ces futures taxes sur les salaires et les conditions sociales de leurs salariés, ce qu'il trouve dangereux. Des organisations syndicales du secteur dialoguent en vue d'une future lutte sur le sujet.

En référence aux 10 ans évoqués par Madame TAILLEBOIS, **Monsieur TMIMI** rappelle que le président François HOLLANDE avait déjà commencé à « serrer la ceinture » des collectivités locales par le biais de la contractualisation.

S'agissant du vœu en lui-même, il s'étonne de la phrase : « *Nous ne nous opposerons pas aux coupes budgétaires* ». Il dit s'y opposer et s'interroge, à l'instar du groupe VR. Il s'interroge donc sur la signification de la phrase au contexte d'ensemble, à moins qu'elle exprime une ironie.

Il souligne que les moyens qu'il est proposé de retirer au Gouvernement et aux ministères font également vivre la démocratie. Le risque est de créer un appel d'air vers la réduction des moyens des députés et sénateurs avant les conseillers régionaux, départementaux puis municipaux.

Par ailleurs, il fait remarquer que la ville de Vitry-sur-Seine fait ponctuellement appel à des cabinets de conseil.

Madame TAILLEBOIS précise le titre du vœu à savoir : *Contre l'austérité budgétaire du Gouvernement sur les collectivités territoriales.*

Concernant le nombre d'agents et le taux d'administration évoqué par Monsieur NJOH, elle précise qu'à 53 %, de mémoire, la ville de Vitry-sur-Seine se situe dans la moyenne.

Elle prend note de la remarque de Monsieur TMIMI sur la phrase « *nous ne nous opposerons pas aux coupes budgétaires* » et confirme qu'elle se voulait ironique et appelait la suite du vœu. Si la formulation choque, elle propose la formulation « *nous ne nous opposons pas au rétablissement des comptes publics* » qui implique de trouver d'autres recettes, non de procéder à des coupes budgétaires.

S'agissant des pistes d'économies sur les véhicules et appartements liés aux fonctions gouvernementales, elle propose de s'en tenir au terme « symboliquement ». Si elle entend que l'économie générée peut *a priori* sembler faible, mais elle ne serait en réalité pas ridicule compte tenu des prix immobiliers à Paris *intramuros* et la surface des bâtiments. Elle reste convaincue que chacun doit participer, ministres, députés, sénateurs, conseillers départementaux comme adjoints au Maire, et n'est donc pas choquée de la proposition.

Sur la satisfaction vis-à-vis du service rendu, elle considère qu'à l'instar de la ZFE, les résultats d'une enquête peuvent varier selon la question posée, notamment si les réponses possibles sont « oui » et « non ». Elle considère néanmoins qu'il est possible de poser des questions objectives telles que : « *Quels sont les services publics qui vous sont les plus utiles aujourd'hui ?* » Elle affirme que les réponses porteraient très certainement sur l'éducation, les transports et les collectivités territoriales.

Par ailleurs, elle se dit favorable à l'ajout d'une phrase portant sur l'absence de sens des règles édictées par l'Union européenne ainsi que d'une demande de nationalisation des banques privées.

Madame TAILLEBOIS signale que la mention du recours aux cabinets de conseils visait à rebondir sur « l'affaire McKinsey ».

Enfin, compte tenu de son opinion sur le mandat de François HOLLANDE, elle se dit tout à fait favorable à la proposition de mentionner une antériorité de la problématique supérieure à 10 ans.

Monsieur LADIRE propose de procéder au vote sur le vœu.

En réponse à une demande de parole de Monsieur TMIMI, il indique ne pas souhaiter que s'engage un ping-pong entre Monsieur TMIMI et Madame TAILLEBOIS, cette dernière ayant apporté des réponses aux remarques du premier. Il insiste : procéder au vote est prioritaire.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur LADIRE cède la parole à Madame JEANNE pour exposer le vœu déposé par le groupe CRC.

27 – Solidarité avec Jéricho

À l'instar de Monsieur LADIRE en début du Conseil municipal, **Madame JEANNE** considère que la période actuelle est extrêmement complexe. Dans ce contexte, il est normal d'avoir une pensée pour les Libanais et tant d'autres. Le conflit au Proche-Orient n'a en effet jamais été aussi intense avec des conséquences directes pour les populations que certains imaginent être éloignées du front. C'est le cas de Jéricho en Cisjordanie.

Depuis de très nombreuses années, il existe une coopération décentralisée entre les villes de Vitry-sur-Seine et Jéricho, la plus vieille ville habitée en continu du monde. En effet, la première trace d'installation humaine y remonte à environ 10 500 ans avant Jésus-Christ. Un an en arrière, l'ancienne Jéricho, à savoir le site de Tell es-Sultan était classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Sur site se trouve une source d'eau qui a permis la sédentarisation de l'Humanité à Jéricho, mais cette source a été confisquée aux habitants par des colons israéliens toujours plus offensifs, selon ses termes. Pour exemple, quelques semaines en arrière, les colons n'ont pas hésité à attaquer une école de la communauté bédouine locale avec leur milice, sous protection des troupes israéliennes, et arrêter des enseignants et le directeur.

Par conséquent, au regard de l'antériorité de la relation entre les villes de Vitry-sur-Seine et Jéricho, elle propose d'adopter le vœu suivant et de l'adresser au Gouvernement :

« *Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,*

Vu le texte de vœu déposé par le groupe Communiste, Républicain et Citoyen de la majorité,

Considérant la coopération décentralisée et les liens forts unissant la ville de Vitry-sur-Seine et la ville de Jéricho,

Considérant depuis le début de la guerre entre Israël et Gaza, le soutien du gouvernement israélien à toutes formes d'actions bellicistes dans la région,

Considérant le soutien renforcé à la colonisation de la Cisjordanie par le gouvernement avec un soutien accru de l'armée,

Considérant les attaques permanentes des colons sur les Bédouins de Jéricho, les jets de pierres des enfants de colons sur les véhicules et les personnes passant à proximité de leur école, les check-points improvisés par des colons armés,

Considérant la démultiplication des descentes de l'armée dans la ville de Jéricho afin de procéder à des arrestations arbitraires,

Considérant la confiscation et le détournement de la source d'Aïn es-Sultan situé sur le site des ruines de l'ancienne Jéricho/Tell es-Sultan récemment classé, en septembre 2023, au patrimoine mondial de l'UNESCO, cette source ayant permis la sédentarisation de l'Humanité autour de Jéricho il y a 10 000 ans,

Le Conseil Municipal de Vitry-sur-Seine :

- *réaffirme sa solidarité et sa fraternité avec la ville de Jéricho ;*
- *demande au président de la République de peser de tout son poids pour que cesse ces violations du droit international et permette aux habitant.e.s de Jéricho de vivre en paix ;*
- *demande au président de la République de reconnaître l'État de Palestine conformément à la proposition de l'Assemblée nationale du 2 décembre 2014 portant sa reconnaissance* ».

Madame STEFEL remercie Madame JEANNE pour cette proposition de vœu. Elle suggère de modifier la date du document, ce dernier ayant vraisemblablement été préparé pour un Conseil municipal antérieur.

Elle comprend l'enjeu de se focaliser sur la ville de Jéricho compte tenu de la coopération existante. Pour autant, au regard de l'actualité, elle est d'avis d'élargir la deuxième demande aux habitants du Proche-Orient qui méritent également de vivre en paix et en sécurité. Eu égard aux considérants, elle propose de demander également au Président de la République de condamner le projet de colonisation de l'extrême droite israélienne.

Enfin, il s'agit pour elle d'une nouvelle occasion de réclamer à nouveau un cessez-le-feu immédiat.

Madame BERTHELOT indique que le groupe VEM soutiendra ce vœu en faveur de la ville de Jéricho.

Elle souhaite toutefois questionner la majorité municipale de la ville de Vitry-sur-Seine, messagère de paix en ayant initié la première conférence internationale de la paix en juillet 2024. Au nom du groupe VEM, elle estime que la Ville doit pouvoir manifester son soutien aux populations vivant sous des bombardements et contraintes à fuir leurs habitations en organisant et soutenant des rassemblements réguliers afin de faire internationalement pression sur les gouvernements et en demandant la reconnaissance de la Palestine sans laquelle une paix juste et durable ne pourra exister pour toutes les populations de la région. Elle s'enquiert donc des actions à venir afin que la ville de Vitry-sur-Seine soit le porte-voix d'une telle démarche.

Madame BAHRI note qu'il est demandé que Benyamin NETANYAHOU cesse les colonisations. Elle propose plutôt de demander que le Président de la République fasse respecter le mandat d'arrêt international requis à l'encontre de Benyamin NETANYAHOU par le Procureur de la Cour pénale internationale. En effet, Benyamin NETANYAHOU était visiblement le bienvenu à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques en France.

Plus largement, elle clame que tout mandat d'arrêt international doit être respecté par les chefs d'État, y compris lorsque la personne visée est un chef d'État inculpé de crime contre l'Humanité.

Monsieur TMIMI fait part de quelques problématiques de vocabulaire dans le vœu proposé, certains termes étant à son sens « trop doux ». Pour exemple, dans le deuxième considérant, il est question d'un « *soutien du gouvernement israélien à toutes formes d'actions bellicistes* ». Pour lui, il s'agit plutôt d'une « *politique génocidaire* ». De même, dans le troisième considérant, il remplacerait « *le soutien renforcé à la colonisation de la Cisjordanie* » par « *la politique de colonisation de la Cisjordanie* », car le gouvernement israélien est à la manœuvre.

S'il entend que le vœu fait écho à la situation à Jéricho, le Conseil municipal ne peut, selon lui, pas s'exonérer de penser aux 40 000 morts et 100 000 blessés de Gaza et à la situation au Liban.

Madame GUENINE rappelle que la ville de Vitry-sur-Seine a toujours dénoncé la situation à Gaza. Des rassemblements ont été et sont régulièrement organisés, et elle ne doute pas qu'ils le seront encore. Des communiqués ont été adressés et des aides ont été fournies à deux reprises par l'intermédiaire du CCAS de la Ville. Elle ne peut donc pas laisser dire que Vitry-sur-Seine, à travers sa majorité et les Vitriots, n'est pas concernée par ce qu'il se passe au Proche-Orient.

Les conseillers municipaux sont des femmes et des hommes de paix, mais elle ne considère par qu'ils soient doux sur les mots. Ils sont conscients de la situation et dénoncent la colonisation depuis toujours. Elle se dit en faveur d'une demande renouvelée de cessez-le-feu immédiat, Israël maintenant son projet d'extension comme en témoigne notamment la récente invasion terrestre menée au Liban. La France, par sa diplomatie, doit peser de tout son poids pour y remédier.

Au nom du groupe SC, **Monsieur ATTAR** souhaiterait ajouter une mention de la situation au Liban. Israël a en effet bombardé un pays souverain et, selon les termes de Benyamin NETANYAHOU, a mené « une incursion terrestre sur le territoire libanais ». Le gouvernement et le peuple libanais ont également été appelés à se positionner comme s'ils avaient une prise sur la guerre en Cisjordanie et en territoire palestinien.

Monsieur LADIRE remercie les conseillers municipaux pour leurs propositions.

Sur les propositions formulées, **Madame DURAND** indique que le groupe CRC en partage la plupart, mais elle avoue son incompréhension face à la remarque de Monsieur TMIMI. En effet, Madame JEANNE a introduit son propos en parlant de la situation au Proche-Orient. Compte tenu des liens existant de très longue date avec la ville de Jéricho, le souhait était d'adresser un vœu spécifique. Ceci n'empêche toutefois pas d'évoquer les sujets relevant de la politique.

Elle invite donc l'ensemble des élus à réfléchir à un vœu commun sur la situation au Proche-Orient, notamment au Liban. Les instances du Conseil municipal doivent également « permettre l'expression d'un contre-discours sur les guerres impérialistes et internationales ».

De son point de vue, changer les termes de l'intégralité du vœu lui ferait perdre son sens. À nouveau, **Madame DURAND** propose la rédaction d'un vœu collectif portant sur le Proche-Orient pour le Conseil municipal suivant.

Sur le deuxième considérant, **Madame STEFEL** propose la rédaction suivante : « *Considérant depuis le début de la guerre entre Israël et Gaza, et qui s'étend aujourd'hui au Liban, la politique délibérée du gouvernement israélien à toutes formes d'actions bellicistes dans la région* ». Selon elle, la proposition regroupe l'ensemble des suggestions formulées.

Sur l'utilisation du mot « guerre » pour qualifier la situation entre Israël et Gaza, **Monsieur BENBETKA** considère qu'il serait donc plus opportun de parler « d'invasion de Gaza par Israël ». Il ignore si la proposition contenterait tout le monde.

Monsieur LADIRE demande à Monsieur BENBETKA de bien vouloir s'exprimer à nouveau en raison de problématiques de sonorisation.

Monsieur BENBETKA réitère son propos : Gaza est envahi et pilonné par Israël qui l'occupe. Par conséquent, il proposait la formulation « *depuis le début de l'invasion par Israël de Gaza* » en lieu et place de « guerre » dans le considérant reformulé par Madame STEFEL.

À titre personnel, **Monsieur BOUVIER** irait plus loin que Monsieur BENBETKA dans le sens où la problématique ne concerne pas exclusivement Israël et Gaza, mais la Palestine. Si la demande est que deux Etats soient reconnus comme souverains, il lui semble nécessaire de parler de la Palestine.

Madame STEFEL propose la rédaction suivante : « *Considérant la politique colonisatrice délibérée de la Palestine par le gouvernement israélien et les formes d'actions bellicistes menées dans la région* ».

En l'absence de remarque supplémentaire, **Monsieur LADIRE** propose de procéder au vote du vœu tenant compte des éléments apportés.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

28 – Application de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) dans la Métropole du Grand Paris (MGP)

Un débat ayant eu lieu plus tôt en séance sur la ZFE et les problèmes suscités en termes d'application et d'équité vis-à-vis de toutes les populations concernées, **Monsieur BENBETKA** propose d'être succinct et s'en tiendra à énoncer les demandes formulées dans le vœu à savoir :

« Le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine demande ainsi :

À l'État de :

- *revoir les critères d'évaluation des vignettes Crit'Air pour ajuster également ces dernières sur la base de la consommation (litres au 100 km) afin d'éviter des biais qui préfèrent les SUV très gourmands aux essences et voitures plus anciennes, mais consommant bien moins de carburant ;*
- *renforcer les aides à la conversion afin d'assurer l'achat de véhicules récents, moins polluants, à des prix abordables, que ce soit pour des modèles neufs ou d'occasion ;*
- *impliquer les constructeurs dans l'effort de renouvellement du parc automobile pour faciliter l'accès aux véhicules les plus propres pour les classes modestes en leur proposant des modèles quasiment à prix coûtant ;*
- *soutenir les bailleurs sociaux et les copropriétés dans le financement de bornes de recharge pour véhicules électriques ;*
- *accroître les aides pour encourager l'usage du vélo,* via *des mesures financières, des infrastructures adaptées et des formations spécifiques.*

À la Métropole du Grand Paris de :

- *établir des guichets de proximité dans les communes, avec, par exemple, la présence d'un agent financé par la MGP en mairie pour aider les ménages à soumettre leurs demandes d'aides financières à la reconversion de leur véhicule ;*
- *poursuivre l'idée de développer une voie dédiée aux transports publics et au covoiturage sur l'ensemble du boulevard périphérique.*

À la Région Île-de-France et à IDF Mobilités de :

- *communiquer sur les mesures d'urgence à court et long terme pour adapter les réseaux de transports publics aux conséquences de l'application de la ZFE ;*
- *investir massivement dans les alternatives à la voiture pour les déplacements quotidiens, incluant les transports en commun, le covoiturage, l'autopartage et les autres mobilités douces.*

La ville de Vitry-sur-Seine souhaite également engager une consultation auprès des Vitriots pour recueillir leurs exigences et suggestions concernant l'application de la ZFE-Mobilités ».

En l'absence de demande de parole et de proposition d'amendement, **Monsieur LADIRE** propose de procéder au vote du vœu.

Monsieur ATTAR indique que le groupe SC souhaite demander également une révision des critères des vignettes Crit'Air.

Monsieur BENBETKA signale l'avoir ajouté oralement.

Monsieur ATTAR l'en remercie.

Monsieur LADIRE propose à nouveau de procéder au vote du vœu.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Monsieur EDDAÏDJ aimerait expliquer la raison pour laquelle le groupe EELV a demandé le report du vœu relatif au renouvellement des titres de séjour dans le Val-de-Marne.

Monsieur LADIRE accepte et lui cède la parole.

29 – Situation du renouvellement des titres de séjour

Monsieur EDDAÏDJ indique que, suite à des échanges, le groupe EELV ayant eu connaissance des actions d'une grande partie des élus présents au Conseil municipal, il a été fait le choix de demander le report du vœu afin de permettre une rédaction commune. L'objectif est que le Conseil municipal puisse peser de tout son poids afin d'améliorer la situation, avec des situations très difficiles vécues

par des Vitriots notamment. Il fait savoir que certains salariés perdent leur emploi en raison des problématiques de renouvellement des titres de séjour.

Par ailleurs, il souhaite attirer l'attention sur le fait que la droite locale « brille par son absence » pour s'exprimer sur les différents vœux proposés précédemment.

Madame STEFEL remercie Monsieur EDDAÏDJ pour son invitation à coconstruire un vœu sur le renouvellement des titres de séjour. Une audition de Madame la Préfète est prévue le 14 octobre 2024 par les Conseillers départementaux et le groupe auquel appartient Madame STEFEL prévoit de l'interroger sur le renouvellement des titres de séjour, la problématique étant régulièrement soulevée depuis deux ans. Elle s'engage à un retour sur le sujet.

Le vœu est retiré en séance.

Monsieur LADIRE remercie l'ensemble des conseillers municipaux pour leur participation à la séance de ce jour.

INFORMATIONS LÉGALES

INFO 1	Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal : DC2 440 du 13 mai, DC2441 0 DC2442 du 14 mai, DC2443 du 17 mai, DC2444 du 4 juin, DC2446 à DC2453 du 7 juin, DC2454 à DC2456 du 12 juin, DC2457 du 13 juin, DC2458 du 14 juin, DC2459 du 18 juin, DC2460 à DC2464 du 27 juin, DC2465 à DC2467 du 28 juin, DC2468 à DC2469 du 4 juillet, DC2470 à DC2472 du 8 juillet, DC2473 à DC2474 du 10 juillet, DC2475 à DC2482 du 11 juillet, DC2483 à DC2487 du 12 juillet, DC2488 du 15 juillet, DC2491 à DC2497 du 18 juillet, DC2498 du 19 juillet, DC2499 à DC24100 du 25 juillet, DC24101 à DC24102 du 26 juillet, DC24103 à DC24104 du 1 août, DC24107 du 21 août 2024, liste des décisions de renonciation au droit de préemption urbain.	Tableau joint

Monsieur LADIRE rappelle aux élus qu'ils doivent obligatoirement signer la décision modificative avant de quitter la séance.

Monsieur LADIRE annonce la date du prochain Conseil municipal qui aura lieu le mercredi 13 novembre 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jeudi 10 octobre 2024 à 01 heure.

La secrétaire de séance
M. Ludovic LECOMTE

Le président de séance
M. LADIRE

VILLE DE VITRY SUR SEINE 372/23 Val de Marne